

le snesup

Précarité, égalité, environnement
Le mois des mobilisations

Enquête
L'encadrement des doctorants

Entretien avec Sylvie Bauer,
présidente de la CP-CNU

**L'enseignement supérieur et
la recherche dans les programmes
de la présidentielle**

LE SYNDICALISME AU DÉFI DU 21^E SIÈCLE



JEAN-MICHEL DREYON (COORD.)
PRÉFACE DE PAUL DEVIN

IR SYLLEPSE

Le Syndicalisme au défi du 21^e siècle

Coordonné par Jean-Michel Dreyon

Préfacé par Paul Devin

Collection : « Nouveaux Regards »

Institut de recherches de la FSU/Éditions Syllepse

Parution : janvier 2022

176 pages

12 euros

Comment penser l'avenir du syndicalisme en prenant en compte les défis auxquels il est confronté ? Comment ne pas ignorer ses difficultés à susciter les mobilisations sans que ces inquiétudes conduisent au renoncement ? C'est en donnant la parole à des chercheur·ses et à des militant·es que l'Institut de recherches de la FSU a organisé un premier débat autour des questions auxquelles nous devons faire face. Comment prendre en compte les évolutions de l'emploi pour développer le syndicalisme auprès de travailleurs restés en marge de l'action syndicale et de ses organisations ?

Comment faire prendre en compte et converger les luttes spécifiques, notamment féministes et antiracistes, avec celles du syndicalisme de transformation sociale ?

Comment penser les questions de l'emploi et du travail face aux exigences de l'urgence écologique ?

Comment faire vivre nos rapports au politique, dans les nécessités conjointes de l'indépendance syndicale et de l'émancipation des travailleurs ?

Ce sont près d'une trentaine de contributions qui offrent leurs regards croisés sur l'avenir du syndicalisme.

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne : www.institut.fsu.fr
ou en écrivant :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain-Rolland 93260 Les Lilas

Tél. : 01.41.63.27.60

Éditions Syllepse : www.syllepse.net/le-syndicalisme-au-defi-du-21e-siecle-_r_61_i_894.html

SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS	4
ACTUALITÉS	6
■ En mars, remettons la justice sociale et les enjeux climatiques au cœur des débats et des mobilisations !	
■ Un recours contre les chaires juniors	
■ CSLMD : tout pour la certification	
■ Suppression du contingent national d'avancement des EC : recul du ministère devant la mobilisation	
■ 10^e congrès de la FSU : imposer dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social	
DOSSIER	11
■ L'ESR dans les programmes de la présidentielle	
MÉTIER	20
■ Affectation d'enseignants du 2^d degré dans l'enseignement supérieur	
■ Des LDG de plus en plus importantes dans la carrière des enseignants du supérieur	
FORMATION	22
■ L'approche programme : quel impact sur les formations universitaires ?	
■ Comment « garantir l' orientation des jeunes vers l'emploi » ?	
INTERNATIONAL	24
■ Ensemble pour la défense de nos libertés académiques	
RECHERCHE	26
■ Enquête auprès des doctorants et de leurs encadrants en France	
ÉCONOMIE	28
■ Au cœur de l'État, le rôle des cabinets de conseil	
SERVICE PUBLIC	29
■ Dévolution immobilière : encore un miroir aux alouettes porteur de dangers	
ENTRETIEN	30
■ Michelle Zancarini-Fournel , historienne	
LIVRES	31
■ Macron. on fait le bilan , par Attac	



Anne Roger, secrétaire générale,
et Philippe Aubry, secrétaire général adjoint

La guerre n'est jamais une solution

Le 24 février dernier, la Fédération de Russie, Vladimir Poutine en tête, a lancé des attaques militaires sans précédent en Europe depuis 1945. Deux jours après avoir remis en cause les frontières ukrainiennes, le gouvernement russe a envahi l'Ukraine, en violation du droit international et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les premières victimes de ce conflit sont évidemment les peuples ukrainien et russe, les citoyennes et citoyens qui résistent par les armes, par des mobilisations ou par des expressions collectives diverses. La répression des tentatives d'opposition à la guerre ne s'est pas fait attendre et des milliers de personnes ont d'ores et déjà été arrêtées. Des millions de vies sont en jeu.

Pour les hommes mobilisables, il est désormais impossible de sortir du territoire ukrainien. Des milliers d'étudiants étrangers sont également pris au piège de la guerre et ne peuvent rejoindre leur pays. Les conditions de retour dans leur pays et de leur sécurité doivent être assurées de manière concertée. Concernant les étudiant·es et collègues ukrainien·nes qui se trouvent en France, un bilan de leurs besoins doit être fait rapidement et des solutions d'accueil leur être proposées sans délai (via le programme Pause par exemple).

Nous apportons tout notre soutien aux populations victimes des conflits guerriers et appelons à la plus grande solidarité internationale pour faire cesser la guerre et défendre les valeurs d'éducation et de paix.

Tout doit être mis en œuvre pour éviter une crise humanitaire catastrophique. Nous appelons à la mobilisation la plus large pour obtenir le retrait immédiat des troupes russes du territoire ukrainien et éviter toute nouvelle escalade militaire.

Construire la paix, condition indispensable au progrès social, doit être notre priorité.

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : www.snesup.fr

Directrice de la publication : Anne Roger

Responsables de la communication :
Hervé Christofol, David Helbert

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique

et secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette et routage :

Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 : Cobber17/
Wikimedia Commons



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

Le vote électronique, un mode de scrutin peu mobilisateur

En 2022, l'université de Lorraine connaît une intense activité électorale. Nous sortons de 172 scrutins pour les conseils intermédiaires. Une seule liste a été déposée pour plus des trois quarts des scrutins tant les listes sont fragmentées et complexes à constituer.

La présidence a décidé d'imposer le vote électronique. Si cela limite les risques sanitaires, ce mode de scrutin n'a pas particulièrement mobilisé, avec un taux de participation en dessous de la précédente élection à l'urne. Mais surtout, l'organisateur du scrutin n'avait pas prévu l'affichage des soutiens syndicaux. Là où un bulletin rassemble le candidat, le titre et les soutiens, le vote électronique oblige à de nombreux clics pour retrouver toute l'information. Nous nous posons sérieusement la question de la sincérité de ces votes et nous défendons le mandat de la FSU du retour au vote à l'urne.

Nous repartons aujourd'hui dans une nouvelle phase pour l'élection des conseils centraux, qui se terminera par la désignation du ou de la nouveau-llle président-e. Trois collègues sont déclaré-es avec programme et listes sur leur nom. L'une, héritière de la présidence actuelle, un dissident sur une ligne entrepreneuriale et une union des oppositions non syndicales. De notre côté, nous avons construit une intersyndicale FSU-CGT-SUD avec un programme et un collectif : espoir-ul.fr.

Nous prendrons nos responsabilités le moment venu en proposant un candidat, mais le temps de la campagne, réduit à son strict minimum de trois semaines, doit être celui du débat, de la confrontation d'idées, et non le déballage mécanique d'arguments technocratiques. Nous participons à ce moment en nous appuyant sur nos expériences professionnelles pour défendre une autre vision de l'ESR, crédible et nécessaire face au désespoir produit par le système actuel.

La section SNESUP de l'université de Lorraine

Il se passe toujours quelque chose aux galeries toulousaines



Université
Fédérale

Toulouse
Midi-Pyrénées

En 2016, l'université de Toulouse voyait son IDEX stoppée, son modèle de gouvernance étant jugé trop démocratique. En 2018, un projet de fusion larvée provoque le blocage de l'université Toulouse-Jean-Jaurès (UT2) durant plusieurs mois et le MESRI décide – fait scandaleux et sans précédent – la dissolution des conseils centraux. Depuis, la confusion institutionnelle règne sur le site toulousain ; projets et contre-projets valsent.

Un des derniers rebondissements consiste dans la récente adoption, par les CA des universités Toulouse 1, 2 et 3, de l'INP, de l'INSA et de la Comue, du projet de Comue expérimentale dénommé Toulouse Initiative for Research Impact on Society (Tiris)... Son objectif, d'abord motivé par l'espoir d'obtenir les financements du PIA4, vise à faire reconnaître le « regroupement » comme une « grande université de recherche » en « [évitant le] risque de décrochage du site ».

Cette position d'apparence unanime cache l'opposition de nombreuses organisations syndicales, dont le SNESUP, et de nombre de composantes des établissements. Ainsi, les principales facultés d'UT1 ont voté contre.

Parallèlement, TSE (Toulouse School of Economics, rattachée à UT1) et le président de l'UT3 – en opposition avec sa propre majorité – tentaient de porter un projet concurrent et super-élitiste sur la base d'un statut d'EPE : Toulouse Tech University (TTU). Largement dénoncée, TTU fut finalement rejetée par les CA d'UT1 et d'UT3. Cette logique « excellentissime » aurait cependant l'écoute du MESRI-Macron, qui viendrait d'annoncer le 21 février sa volonté de conférer le statut de grand établissement à TSE. Ce statut, qui permettrait à TSE d'obtenir la personnalité morale et une pleine autonomie, rebat les cartes avec un risque de scission sur le site toulousain, tout en étant un nouveau coup porté à la pseudo-autonomie des universités.

Pour l'heure, perdurerait le projet Tiris avec son horizon de Comue expérimentale. Porteur d'une fusion rampante, il intègre la dérégulation statutaire antidémocratique en ne prévoyant qu'un CA « croupion ». Le SNESUP continue de revendiquer un système fédéral respectueux des établissements partenaires qui dépasse les logiques d'excellence autoproclamée et d'exclusion à l'œuvre ou en germe.

Les élu-es du site toulousain à la commission administrative du SNESUP



**SORBONNE
UNIVERSITÉ**

Avatars d'une externalisation : le nettoyage à Sorbonne Université

Depuis des mois, la CGT, la FSU et SUD s'opposent à la sous-traitance du « marché » du nettoyage sur le campus Jussieu à l'entreprise Arc en Ciel (AEC), qui maltraite son propre personnel et viole répétitivement le Code du travail. AEC est un habitué des heures non payées, du travail sans contrat, des dépassements de plafonds d'heures supplémentaires, de la non-déclaration des arrêts de travail, des menaces et des sanctions contre les personnels en grève, etc. L'entreprise a été condamnée vingt-quatre fois par la justice pour des manquements ininterrompus depuis 2013 : reconnue coupable de onze licenciements abusifs ; condamnée en 2019 à verser 369 928 euros à l'Urssaf... Ce qui se produit à Sorbonne Université (SU) ne relève donc ni de l'achoppement ni de l'anecdote. L'administration était-elle au courant lorsqu'elle a choisi AEC ? On ose espérer que non.

La nouvelle présidence argue devant les élus de la liste CGT-FSU-SUD qu'elle est « *pieds et poings liés* » à AEC pendant « *deux ans au moins* ». Le cahier des charges mentionne pourtant la possibilité de résiliation du contrat pour faute ou défaillance. Or, dans les faits, AEC ne réalise pas le « marché » en matière : 1. de qualité des prestations – de son aveu même, la présidence a été amenée à lui envoyer des mises en demeure ; 2. de respect du Code du travail : avenants non signés, heures complémentaires non majorées, embauches pour remplacer des grévistes... « *Évidemment* », AEC « *coûte moins cher* » à l'université (8 millions d'euros) – les syndicats attendent toujours qu'on leur démontre que des fonctionnaires feraient moins bien pour la même somme. Dernièrement, la présidence a été alertée du fait qu'AEC en vient désormais à menacer directement l'un des représentants syndicaux de « son » université. Réponse : une lettre de mission au médiateur, censé mener une « *conciliation* » (?) entre « *les syndicats de SU* » et « *les syndicats d'AEC* », lesquels, dans un revirement courtelinesque, deviennent les « *parties impliquées au conflit* ».

Michela Gribinski, cosecrétaire de la section SNESUP-FSU de Sorbonne Université



Repyramidage à l'université de Rouen-Normandie : un exemple de procédure managériale

Au sujet du repyramidage de postes de MCF en postes de PR, l'université de Rouen-Normandie n'a pas traîné. Elle a décidé de la sélection par le conseil d'administration (CA) des sections CNU concernées dès le 28 janvier, avant même que les lignes de gestion spécifiques ne soient validées sur le plan national (CTU et CTMESR les 17 et 21 février), sans consultation préalable du comité technique et du conseil académique.

Pire, les documents indiquant les proportions de femmes et d'hommes PR comparées à celles des MCF pour les différentes sections CNU n'ont été communiqués aux membres du CA qu'en séance, contrairement aux délais imposés dans les statuts, ne permettant pas au CA de délibérer en disposant de toutes les informations nécessaires. Les élu-es FSU et CGT ont demandé le report de la décision, sans succès, le président prétextant la nécessité de laisser le temps aux candidat-es de préparer leur dossier de candidature – la date limite des réunions du conseil d'administration transmise par le ministère est le 17 mars 2022 !

Pourtant, le choix des sections CNU est primordial puisqu'il conditionne très largement le cadre des candidatures possibles au repyramidage. Ainsi, dans le cas de l'université de Rouen, sur 137 candidatures potentielles identifiées, la sélection des 14 sections CNU pour 14 possibilités de promotions réduit le nombre de candidatures potentielles à 64, selon des critères discutables mais non débattus dans les instances de l'établissement. Quand on voit à quel point la suite du processus donne la responsabilité au président de l'université (choix des candidat-es auditionné-es puis désignation des lauréat-es en suivant, ou pas, l'avis des instances élues que sont le CNU et le conseil académique restreint), on comprend à quel point la gestion des carrières des enseignant-es-chercheur-ses est en train d'être totalement bouleversée.

La section SNESUP de l'université de Rouen-Normandie



En mars, remettons la justice sociale et les enjeux climatiques au cœur des débats et des mobilisations !

Quelques semaines avant l'élection présidentielle, le mois de mars sera l'occasion de porter une nouvelle fois dans le débat public les questions sociales et climatiques et de mettre en avant nos revendications. L'agenda est chargé. Nous serons là !

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale,
et **PHILIPPE AUBRY**, secrétaire général adjoint

LE 8 MARS POUR L'ÉGALITÉ, LE 17 MARS POUR LES SALAIRES, NOUS NE LÂCHERONS PAS !

Le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et jour de grève féministe, l'égalité salariale sera au cœur des revendications portées dans les cortèges et les actions organisées partout sur le territoire. L'appel unitaire¹ est clair : « *Nous voulons être reconnues dans nos métiers, bien payées, à égalité avec les hommes au travail !* », les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes. Le fossé entre les discours et les actes n'est plus acceptable. À la veille de l'élection présidentielle, nous exigeons des politiques publiques qu'elles s'attaquent réellement à la ségrégation professionnelle, aux différences de rémunération et de temps de travail. Égalité salariale, de carrières et de retraite mais également solidarité avec les femmes du monde entier, lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles, lutte pour le droit à l'IVG, pour une juste répartition des tâches, pour une revalorisation des métiers féminisés et un recrutement massif dans les services publics, notamment dans les secteurs du soin et de l'éducation, seront également des mots d'ordre portés par toutes et tous.

La question salariale sera également au cœur de la journée d'action public-privé à

l'appel de l'interprofessionnelle, le 17 mars, pour la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et de tous les revenus du travail. Le travail doit permettre de vivre correctement. L'inflation importante en 2021, tout particulièrement sur l'énergie et les produits de première nécessité, pèse sur les budgets des ménages tandis que les profits des entreprises sont au plus haut. Ce contexte rend plus aiguë encore la question de la répartition entre revenus du capital et du travail. Exigeons l'augmentation générale des salaires et des pensions, il est plus que temps ! Soyons nombreuses et nombreux à porter cette exigence par la grève et les manifestations.

LES 12 ET 25 MARS, MARCHONS POUR LE CLIMAT ET LA JUSTICE SOCIALE

À quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, l'urgence climatique est largement absente du débat médiatique et politique. L'année dernière, plusieurs centaines de milliers de personnes s'étaient mobilisées à l'occasion de marches pour le climat et la justice sociale. Cette année, trois cents organisations ont lancé un appel unitaire à multiplier les marches le 12 mars². Elles dénoncent collectivement le déni de la part des dirigeants politiques et des multinationales concernant l'urgence climatique alors que le dernier rapport du GIEC en rappelle la gravité. Avec le même souci d'un avenir juste et soutenable, cent dix-huit organisations dont la FSU, des collectifs, des journalistes, des scientifiques, des citoyens et citoyennes ont lancé le 17 février dans le cadre de l'« affaire du siècle » un appel pour remettre le climat au cœur des débats de l'élection présidentielle. Le 25 mars, les Jeunes pour le climat appellent également l'ensemble de la jeunesse à une nouvelle journée d'action.

LE 24 MARS, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE POUR LES PENSIONS

Inflation, baisse des pensions, protection sociale et services publics en régression, face aux politiques à l'œuvre, les retraité·es appellent >>>

À la veille de l'élection présidentielle, nous exigeons des politiques publiques qu'elles s'attaquent à la ségrégation professionnelle, aux différences de rémunération et de temps de travail.

1. www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/grevefeministedeferlante.pourlegalite.pdf.
2. marcheclimat.fr/12mars.

15
40
GRÈVE
FEMINISTE

DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ

8 MARS 2022

>> dans l'unité, après la réussite de la journée nationale du 2 décembre 2021 qui avait rassemblé 25 000 personnes à Paris, à continuer à porter haut et fort leurs revendications. Celles-ci nous concernent toutes et tous, actifs, actives ou retraité-es. Pour un tout autre avenir, fondé sur la solidarité et la lutte contre les inégalités croissantes dans tous les domaines, soyons à leur côté le 24 mars dans les manifestations régionales à l'appel du « groupe des neuf » organisations syndicales et associatives (UCR-CGT, UNIRS-Solidaires, UCR-FO, UNIR-CFE-CGC, CFTC, FSU, FGR-FP, LSR et UNRPA), en particulier pour une véritable sécurité sociale à 100 % et pour la hausse des pensions. ■

30 mars : Assises nationales de la précarisation de l'ESR à Paris

QUARANTE POUR CENT DES CONTRACTUEL·LES de l'État sont dans le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Chez les Biatss, on compte 38 % de contractuel·les et 32 % chez les enseignant·es, chercheur·ses et EC. La précarité explose dans le supérieur depuis au moins l'autonomie des universités (loi LRU, 2007) et le taux d'encadrement est en chute libre. Pour éclairer la situation et agir le plus efficacement possible, les syndicats de la FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP et SNETAP) proposent d'organiser, en partenariat avec les différents collectifs de précaires et d'autres organisations syndicales, des Assises contre la précarité (Assises de la précarisation de l'ESR) le 30 mars prochain à Paris. En amont de l'élection présidentielle, l'objectif est de réunir des syndicats, au-delà des organisations de la FSU, des personnels précaires mais également des participant·es individuel·les et des chercheurs et chercheuses travaillant sur ces questions pour rendre visible la logique de précarisation mise en œuvre par le ministère ainsi que la situation des personnels non titulaires de l'ESR. Cette journée sera l'occasion de réfléchir aux modalités d'action pour porter durablement et faire aboutir des revendications communes concernant la lutte contre la précarité, ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour mieux défendre les droits des personnels non titulaires et répondre à leurs situations personnelles.

Les inscriptions sont possibles auprès de votre secrétaire de section ou directement en envoyant un mail à sdp@snesup.fr. ■

24 et 25 mars : les intersyndicales femmes renouent enfin avec le présentiel !

APRÈS LA JOURNÉE DU 8 MARS, les désormais traditionnelles journées intersyndicales femmes se dérouleront à l'initiative de la CGT, de l'Union syndicale Solidaires et de la FSU les 24 et 25 mars prochains. Organisées tous les ans depuis 1997 au mois de mars, elles réunissent entre trois cents et quatre cents personnes, venues du monde entier, issues du monde de la recherche et du militantisme syndical, associatif et/ou politique. La question du droit des femmes y est évidemment centrale.

Cette formation se veut un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permettent d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats. Après deux années difficiles liées à la crise sanitaire, les journées vont à nouveau pouvoir être organisées en présentiel à la Bourse du travail de Paris.

Quatre thèmes ont été choisis cette année, qui donneront lieu chacun à une table ronde associant chercheuses et militantes :

- « Égalité professionnelle, où en est-on ? » ;
- « Masculinité et féminité dans le sport » ;
- « Femmes et extrême droite » ;
- « Inégalités de genre et crise écologique ».

Les inscriptions sont indispensables pour pouvoir y participer et possibles directement sur le site du centre de formation de la FSU ou auprès de votre section départementale FSU : formation.fsu.fr/events. ■

STAPS : LA MOBILISATION PAYÉE !

Le ministère a annoncé le 21 février un engagement de 5 millions d'euros pérennes à partir de la rentrée 2022 pour les Staps qui devrait se traduire d'après lui par le recrutement de 80 postes d'EC, d'enseignant·es et Biatss ciblés pour la quasi-totalité des Staps (49 et une douzaine d'antennes). Cette annonce arrive après huit mois de mobilisation à laquelle le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU ont largement contribué. Si nous actons positivement cette première réponse, nous considérons qu'elle doit encore être renforcée pour atteindre les 100 postes nécessaires pour que la rentrée 2022 se déroule dans des conditions acceptables. Elle doit surtout se traduire concrètement par des postes effectivement créés et profilés en Staps. Les 5 millions restent loin des besoins exprimés et ne doivent pas être considérés comme une réponse finale mais bien comme le début d'un plan pluriannuel de rattrapage à poursuivre pour atteindre les 1 000 postes – chiffrés par la commission Terret en 2017 – qui sont nécessaires à l'accueil et à la réussite de toutes et tous les étudiant·es en Staps.



Un recours contre les chaires juniors

En parallèle de leurs appels à refuser les chaires de professeur junior (CPJ), les syndicats FSU et CGT contestent juridiquement la validité de leur mise en œuvre réglementaire auprès du Conseil d'État.

Par **PHILIPPE AUBRY**, secrétaire général adjoint

En amont du 21 février, date de remontée au ministère des demandes de chaires de professeur junior, les syndicats SNESUP, SNCS, FERC-Sup et SNTRS ont rappelé dans leurs expressions respectives toutes les raisons qui fondent l'opposition massive manifestée par la communauté scientifique contre cette attaque sans précédent contre les statuts de la fonction publique et des enseignants-chercheurs. Sous diverses formes, ils ont appelé les collègues et les instances locales à ne pas demander de chaires de professeur junior (CPJ).

Leur lutte contre les CPJ s'est par ailleurs traduite par un recours commun en Conseil d'État contre le décret n° 2021-1710 du 17 décembre dernier mettant en œuvre le recrutement par CPJ. Ce recours déposé le 16 février s'appuie notamment sur les points suivants :

- le principe d'indépendance s'applique au chercheur recruté sur une chaire junior ;

- mais il est violé à travers la convention de recherche et d'enseignement qui contraindra ses conditions d'exercice et lui imposera des objectifs ;
- il l'est encore à travers l'intervention du référent scientifique introduit par le décret car les fonctions de ce référent l'assimilent à un supérieur hiérarchique ;
- le besoin spécifique d'un recours au contrat pour accéder à un corps, dérogatoire au principe général de recrutement par concours, n'est pas justifié.

Enfin, alors que le ministère joue sur la bulle d'oxygène que représente financièrement une chaire auprès des établissements qu'il asphyxie budgétairement depuis des années, ce recours rappelle que contrairement aux affirmations lancées pour justifier des demandes de CPJ, le recrutement sur chaire se fera forcément au détriment des recrutements par concours puisque la masse salariale et les postes de fonctionnaire sont contraints par le gouvernement. ■

Ce recours rappelle que le recrutement sur chaire se fera forcément au détriment des recrutements par concours.

CSLMD : tout pour la certification

Créé en 2016, le comité de suivi de la licence, du master et du doctorat (CSLMD) s'est rapidement transformé en comité d'application des réformes du MESRI.

Par **PIERRECHANTELOT**, élu au Cneser

Le SNESUP-FSU s'était prononcé favorablement, lors du Cneser de septembre 2016, sur la création d'un nouveau comité de suivi de la licence, du master et du doctorat : le CSLMD. Il avait porté des amendements repris en partie, notamment sur le nombre de titulaires et de remplaçant-es. Et les membres du CSLMD envisageaient alors des travaux en accord avec l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2017 relatif au CSLMD, à savoir que ce dernier « émet des propositions à l'attention du ministre chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, du ministre chargé de l'éducation nationale, sur l'ensemble de ces questions ».

ORGANISME CERTIFICATEUR

Malheureusement, de comité de propositions, le CSLMD s'est rapidement transformé en comité d'application des réformes du MESRI ! La proposition de nouvel arrêté du CSLMD stipule la nouvelle composition et rajoute une mission en lien avec la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel : conduire la mise en œuvre de l'inscription au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) des diplômes du supérieur. Le CSLMD va ainsi se transformer en organisme certificateur des formations du supérieur sous l'hégémonie du MESRI et du monde socio-économique. Et, de fait, les représentants du monde professionnel passent de 15 % à 28 %, et ceux du MESRI

de 18 % à 25 % ! Quant aux représentants des établissements supérieurs, ils passent de 21 % à 19 %. De surcroît, le président et un vice-président du CSLMD n'ont plus obligation d'être MCF ou PU, tandis qu'on assiste à une diminution de 50 % des représentants des présidents d'université au profit des représentants des écoles (grandes et d'ingénieurs), voire des composantes même des universités avec un représentant de l'Adiut.

VISION ADÉQUATIONNISTE DES FORMATIONS

Les usagers (étudiant-es, enseignant-es-chercheur-ses, enseignant-es et chercheur-ses) ne représentent plus que 28 % des membres (36 % dans l'ancien CSLMD). Les représentants des familles ainsi que les représentants des organismes de recherche sont quant à eux totalement absents de la nouvelle composition.

Le SNESUP-FSU a affirmé que la prise en main du CSLMD par le monde socio-économique et le MESRI (19 sur 36 représentant-es), ainsi que la mise de côté des usagers de l'ESR et la baisse des représentant-es du monde de la recherche dont les doctorants conduiront à une vision adéquationniste des formations, alors que les formations universitaires ont une double finalité : la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Avec d'autres organisations syndicales, le SNESUP-FSU a demandé et obtenu le report du vote de ce projet d'arrêté.

Nous rappelons fermement que former des étudiant-es émancipé-es aux futurs métiers de demain nécessite avant tout des formations « à » et « par » la recherche. ■

Suppression du contingent national d'avancement des EC : entretien avec Sylvie Bauer

Nous faisons le point sur cette mobilisation avec Sylvie Bauer, présidente de la Conférence permanente du Conseil national des universités (CP-CNU), en première ligne de cette mobilisation.

Propos recueillis par **PHILIPPE AUBRY**,
secrétaire général adjoint

Quelle est l'origine de la mobilisation et ses enjeux ?

Début décembre lors d'une rencontre avec la direction générale des ressources humaines [DGRH], Pierre Coural, directeur adjoint, nous a glissé que l'attribution d'avancements de grade par le CNU disparaîtrait à compter de 2023 afin d'aligner le fonctionnement du CNU sur la disparition des CAP.

Actuellement, deux voies sont possibles pour demander un avancement de grade : la voie locale (établissement) et la voie nationale (CNU). Elles permettent un équilibre que la suppression du contingent national aurait rompu pour au moins deux raisons. Elles assurent deux répartitions possibles des avancements, l'une par discipline, sur l'ensemble du territoire, l'autre par établissement. De plus, les critères d'expertise des dossiers ne sont pas les mêmes, les établissements, et c'est bien normal, prenant plus en compte l'implication locale des candidats.

Ce qui se joue est une volonté d'affaiblir le CNU et de renforcer en revanche le pouvoir des établissements. Cela correspond d'ailleurs à la demande de l'ex-CPU, qui considère que le CNU n'a pas à influencer sur la politique RH des établissements et que la suppression du contingent national « *va dans le sens de l'histoire et de l'autonomie des universités* »*. L'idée est de garder un CNU consultatif et des sections qui servent d'outils RH pour les établissements, ces derniers n'ayant ni les moyens humains ni l'impartialité nécessaire pour faire les expertises disciplinaires.

Sous quelles formes la mobilisation s'est-elle développée au sein du CNU et de la communauté universitaire ? Quelles ont été les réactions de l'administration ?

L'annonce de la suppression du contingent national a suscité une très vive émotion. La mobilisation a pris plusieurs formes concomitantes. L'assemblée plénière de la CP-CNU, le 10 décembre 2021, a approuvé à une très forte majorité (environ 78 %) l'appel à la démission collective des sections CNU en l'absence de réponse favorable de la ministre

à la demande de maintien du contingent national. Elle a approuvé la suspension de la participation de la CP-CNU à la mission confiée par la ministre sur la HDR et le suivi de carrière. Une pétition en faveur du maintien du contingent national lancée début janvier a recueilli plus de 12 000 signatures. Les syndicats ont exprimé leur opposition à cette mesure. Les CAC de plusieurs universités ont voté des motions en faveur du maintien du contingent national. Réunies en session en janvier-février, les sections ont voté des motions et annoncé qu'elles démissionneraient en l'absence de réponse début mars. Parallèlement, le bureau de la CP-CNU a multiplié les rencontres (Élysée, Matignon, ministère) et a d'emblée fait valoir que l'argument juridique avancé par la DGRH n'avait aucun fondement. Je dois dire que mes demandes de rendez-vous ont rapidement reçu des réponses favorables. Il semblerait que les uns et les autres aient été un peu pris de court par cette annonce de la DGRH. Bref, la mobilisation de toutes et tous a porté ses fruits.

Le 5 février, la CP-CNU informait que le cabinet de la ministre avait donné des assurances sur le maintien du contingent national. Où en est-on quinze jours après ?

Nous attendons toujours une confirmation publique et écrite. J'ai vu le nouveau directeur adjoint du cabinet, qui m'a reçue le 4 février, puis à nouveau le 11 février. Dès notre première rencontre, il a dit que la suppression du contingent national n'était plus un sujet, ce qu'il a répété une semaine plus tard.

Je pense qu'on a obtenu gain de cause au moins temporairement, mais qu'il faut continuer à être vigilant sur cette question comme sur toutes les autres. Les attaques réitérées et de plus en plus ouvertes contre le CNU sont dans la logique des politiques en matière d'ESR qui se sont succédées. L'autonomie des universités, brandie comme un phare de la transformation de l'ESR, va dans le sens d'un démantèlement de tout ce qui relève d'un statut national. Alors que se multiplient les emplois précaires et les statuts dérogatoires, l'accompagnement collégial des carrières, garant d'un traitement impartial et égalitaire des demandes de nos collègues, est mis à mal de toutes les façons possibles. ■

« Je pense qu'on a obtenu gain de cause au moins temporairement, mais qu'il faut continuer à être vigilant. »

* Entretien de Pierre Mutzenhardt à l'AEF.

10^e congrès de la FSU : imposer dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social

À quelques semaines d'échéances électorales cruciales, le 10^e congrès de la FSU a eu lieu à Metz du 31 janvier au 4 février. Vingt camarades du SNESUP ont pu contribuer aux réflexions finales sur les quatre thèmes suivants* : « Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social », « La fonction publique pour réaliser le service public : une idée moderne », « Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique » et « Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien ». À l'occasion de ce congrès, Benoît Teste a été réélu secrétaire général de la FSU.

Par ANNE ROGER, secrétaire générale

Le congrès a lancé un appel solennel au monde du travail à se regrouper, se syndiquer, et se mobiliser, imposer dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, la justice sociale et environnementale, et refuser la régression fasciste, les replis identitaires et la xénophobie.

Il a dressé un bilan sévère du mandat du président Macron et de son gouvernement, qui poursuivent leurs attaques contre le monde du travail et les acquis sociaux, sur fond de crise sanitaire et environnementale sans précédent, alors que des mobilisations prennent forme dans tout le pays. Les services publics et leurs agent-es, en première ligne, continuent d'être mis-es à mal, et dans l'éducation, écoles, établissements et services sont au bord de l'explosion, les mensonges des différents ministres, la situation sanitaire et le manque flagrant de moyens aggravant encore la situation. Le congrès de la FSU a appelé les personnels à participer aux prochaines actions, et notamment à faire du 8 mars une journée de mobilisation massive, par la grève et les manifestations, pour l'égalité salariale et la satisfaction des revendications féministes. Il a appelé à construire une journée la plus large et massive possible avant la fin mars, pour qu'enfin des réponses soient données sur les salaires, les traitements, les pensions, les minima sociaux, pour que la question sociale soit placée au centre des débats dans le débat électoral. Une

journée d'action contre la précarité a également été évoquée au printemps pour qu'un plan de titularisation et l'arrêt du recrutement des contractuel-les soient enfin à l'ordre du jour.

Anne Roger (au centre), secrétaire générale du SNESUP-FSU, au congrès de Metz, pendant le débat autour du thème 4 : « Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien ».

Par sa tradition militante, la FSU fait du combat pour l'égalité, de la lutte contre les inégalités et toutes les discriminations une visée structurante pour la société.

* Les interventions du SNESUP et les textes finaux votés sont en ligne sur notre site à l'adresse suivante : snesup.fr/rubrique/congres-fsu-2022-metz.



UNIR LE MONDE DU TRAVAIL

Le congrès a appelé à lutter contre les idées d'extrême droite, en tant que citoyennes et citoyens engagés mais aussi en partant de l'expérience de nos métiers, sur nos lieux de travail. Parce que nous sommes au service du public, parce que nous avons une haute conception du rôle social de nos métiers et de leur capacité à promouvoir l'éducation, l'égalité, l'émancipation, le respect des libertés publiques, il a appelé à se battre contre toutes les exclusions et discriminations et à refuser la violence sociale que les discours de haine engendrent. Par sa tradition militante, la FSU fait du combat pour l'égalité, de la lutte contre les inégalités et toutes les discriminations une visée structurante pour la société, qui organise l'ensemble de ses propositions. Parce que l'extrême droite est l'ennemie irréductible des travailleuses et des travailleurs, la FSU appelle à s'engager à tout faire pour l'empêcher d'arriver au pouvoir, à continuer et amplifier ce combat, reprendre la main, et unir le monde du travail.

RENFORCER LES LIENS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe, ce qui aboutit à dresser les un-es contre les autres et favorise les réponses identitaires et de repli sur soi, il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social afin d'obtenir des victoires. Le congrès a appelé l'ensemble des salarié-es à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer massivement pour lutter, pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Il a enfin proposé au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des états généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace qui serait de nature à redonner espoir. ■



L'enseignement supérieur et la recherche dans les programmes de la présidentielle

La politique qu'Emmanuel Macron a mise en œuvre au cours de son quinquennat, ses déclarations notamment face aux présidents des universités en janvier dernier, tout comme sa décision de reconduire Antoine Petit à la tête du CNRS ne laissent que peu d'incertitudes sur les réformes qu'il souhaite poursuivre.

Dans ce dossier, nous avons choisi de présenter dans un premier temps nos alternatives et de les mettre en perspective avec cette politique néolibérale élitiste, de mise en concurrence de tous les acteurs pour l'accès aux études ou aux financements, de précarisation des agents, de casse des statuts, de retrait du financement public des services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, de pilotage politique de la recherche et de subordination aux attentes des employeurs des formations supérieures ainsi que des problématiques de la recherche.

Puis, dans un second temps, nous avons étudié les programmes de sept candidates et candidats à l'élection présidentielle en portant notre attention sur quatre thématiques prioritaires pour notre syndicat : (i) l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants ; (ii) l'organisation, la gestion et le financement des établissements, opérateurs du MESRI ; (iii) l'emploi, les salaires et le recrutement des personnels ; (iv) les libertés académiques dans la recherche et l'enseignement.

Les programmes étudiés sont ceux dans lesquels la politique pour l'enseignement supérieur et la recherche était abordée, en l'occurrence ceux d'Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Jean-Luc Mélenchon, Valérie Pécresse et Fabien Roussel, ce qui nous a conduits à ne pas rendre compte de ceux de candidats pourtant déclarés comme Nathalie Arthaud, François Asselineau, Nicolas Dupont-Aignan, Anasse Kazib, Jean Lassalle, Philippe Poutou, Christiane Taubira... Bien que nous en combattons sans faiblesse les idées, nous avons tout de même décidé de rendre compte des programmes des candidats de l'extrême droite, Marine Le Pen et Éric Zemmour, que nous avons rassemblés dans une même synthèse. La présentation des programmes est classée par ordre alphabétique des candidates et candidats. ■

Par le **BUREAU NATIONAL DU SNESUP-FSU**, sous la coordination d'**ANNE ROGER, PHILIPPE AUBRY** et **HERVÉ CHRISTOFOL**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les alternatives du SNESUP-FSU à l'ESR d'Emmanuel Macron

Nous présentons ci-dessous les propositions de notre syndicat en perspective avec la politique d'Emmanuel Macron et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il dessine dans son discours du 13 janvier devant la conférence des présidents d'université.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

SNESUP-FSU La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur reste indispensable pour offrir aux jeunes toutes les chances d'acquérir un haut niveau de qualification et plus largement de développer les savoirs et l'esprit critique, au fondement de la formation de citoyen·es émancipé·es. Cela passe par des formations publiques et gratuites ouvertes à tous et toutes dont les taux d'encadrement seraient alignés vers le haut pour offrir à l'ensemble des étudiant·es les mêmes conditions de réussite. Les diplômé·es de licence doivent pouvoir suivre leur cursus dans des parcours de master compatibles, à commencer par ceux de leur établissement. Des investissements sont indispensables pour de bonnes conditions de travail et d'études : rénovation des bâtiments, plan de construction de véritables campus universitaires publics et de logements gérés par le Crous. Une allocation universelle pour chaque étudiant·e doit leur permettre de subvenir à leurs besoins et garantir leur indépendance dans un souci d'égalité sociale.

EMMANUEL MACRON vante les résultats de son quinquennat pour l'enseignement supérieur et les étudiant·es. Il considère l'université essentiellement sous le prisme de la

professionnalisation et de la compétition internationale. Il veut privilégier l'ouverture de places dans « *des filières courtes et professionnalisantes* », destinées à servir aussi dans le cadre de la formation continue, promet de développer encore l'apprentissage et l'alternance et prévoit de « *poursuivre le travail d'amélioration de l'orientation qu'a initié Parcoursup* ». Il affirme que la vie étudiante « *est un chantier essentiel* » mais sans donner de piste si ce n'est que « *la question du logement étudiant doit appeler des réponses encore plus massives que celles que nous avons réussi à mettre en place* » (34 000 logements publics sur 60 000 projetés, dit-il). Quant à sa phrase « *nous avons une question structurelle et on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants [...] et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante et une difficulté à financer un modèle qui est beaucoup plus financé sur l'argent public que partout dans le monde pour répondre à la compétition internationale* », Emmanuel Macron a expliqué plus tard qu'elle concernait les formations professionnelles payantes que les universités mettront en place ; en effet, tout le monde avait compris qu'il ouvrait la porte à la hausse des droits d'inscription... ■



© Jacques76250/Wikimedia Commons

RECRUTEMENTS, EMPLOIS, SALAIRES

SNESUP-FSU Le développement de notre projet éducatif et d'une recherche publique avec l'objectif de construire un avenir plus juste et durable nécessite des titulaires recruté·es en nombre suffisant, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, une revalorisation salariale de nos métiers et une reconnaissance du diplôme de doctorat. Les heures statutaires d'enseignement représentent maintenant moins de la moitié du volume d'heures assurées dans l'année. Le SNESUP-FSU demande notamment la création de 6 000 postes de titulaires par an tous corps confondus pendant dix ans et un vaste plan de titularisation des précaires. Dès 2022, 7 500 créations devraient permettre de réduire de moitié les inégalités entre établissements. Il faudrait de plus un millier de postes de doctorant·es contractuel·es pendant sept ans.

EMMANUEL MACRON n'évoque aucunement les personnels, pas même à propos de l'accueil de la vague démographique étudiante. Ce qui compte est que son gouvernement a ouvert 84 000 places supplémentaires, que celles-ci aient été sous-encadrées ne le préoccupe pas. L'horizon en termes de recrutement et de salaires est celui de la LPR, citée pour ses « *revalorisations salariales majeures* » et ses « *nouveaux dispositifs, en particulier, les chaires de professeur junior et le renforcement tant attendu de notre Agence nationale de recherche* ». ■



ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

SNESUP-FSU Pour espérer atteindre les objectifs de la Stranes¹ (2 % du PIB pour l'enseignement supérieur), il faut une augmentation du programme 150 de la Mires² de 2 milliards d'euros (hors immobilier). Il faut dès maintenant entreprendre une convergence de la dépense moyenne par étudiant-e dans les différentes formations post-baccalauréat. Le financement récurrent doit être augmenté, prioritaire et réparti équitablement. Les modes de fonctionnement et d'évaluation dans la recherche doivent reposer sur la collégialité et favoriser l'intégrité et l'éthique scientifiques. Le SNESUP-FSU demande la fin des dispositifs dérogatoires et des dispenses de toutes sortes à la qualification et au recrutement d'enseignant-es-chercheur-ses. Il défend un modèle d'université démocratique, la logique de coopération à tous les niveaux plutôt que la mise en concurrence, le retour au droit commun pour les établissements publics expérimentaux créés depuis 2018, qui accentuent les inégalités et s'éloignent des missions et des valeurs des services publics.

Budgétairement, **EMMANUEL MACRON** se contente d'un autosatisfecit sur l'augmentation à venir portée par la LPR. Il est plus prolix sur le sujet de l'organisation : « *Nous devons mener à son terme la logique d'autonomisation commencée il y a un peu plus de dix ans.* » Il explique que l'autonomie qu'il vise est incompatible avec la démocratie universitaire. Il défend « *une gouvernance renforcée* » qui permettra « *de répondre à la compétition internationale* » et d'être un « *terreau* » pour les start-up en la doublant d'un « *lien constant et étroit avec les acteurs économiques* ». Enfin, les organismes de recherche deviendraient des « *agences de moyens avec les meilleurs chercheurs* » pour « *porter des programmes de recherche ambitieux* ». ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

SNESUP-FSU L'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir se développer au service des besoins sociaux indépendamment des forces politiques, économiques et religieuses. Dans ce cadre de la recherche, les libertés académiques ne sont pas optionnelles mais bien au fondement de la production des connaissances scientifiques et de la formation à l'esprit critique. Le SNESUP-FSU est attaché, d'une part, au statut de fonctionnaire conçu pour mettre l'agent-e à l'abri des pressions, d'autre part, à la collégialité dans les procédures et les missions des universités, laquelle se conjugue avec la dimension collective des libertés académiques.

Ce quinquennat a été marqué par des attaques récurrentes contre les libertés académiques, y compris de ministres du gouvernement. En février 2021, **EMMANUEL MACRON**, bien que se disant « *attaché à l'indépendance des enseignants-chercheurs* », n'a pas désavoué Frédérique Vidal à propos de l'« *islamo-gauchisme* ». Le 13 janvier dernier, il n'a pas fait mention des libertés académiques, préférant traiter de l'importance de défendre « *l'autorité académique* ». De plus, le renforcement en cours des appels à projets et du pouvoir managérial des chefs d'établissement, et maintenant le nouveau format d'évaluation du HCERES, qui prévoit de subordonner l'évaluation aux axes promus par le PIA, pèsent sur ces libertés académiques. ■

1. Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur.
2. Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Anne Hidalgo – Parti socialiste

Nous avons sollicité l'équipe de campagne d'Anne Hidalgo et celle-ci nous a répondu à propos des quatre thématiques que nous souhaitons éclaircir. Sans s'engager à propos du nombre de personnels à recruter sous statut, le programme de la candidate vise à retrouver les niveaux d'investissement dans l'enseignement supérieur de 2008 avant que la dépense par étudiant ne chute et à amener l'investissement dans la recherche à 1 % du PIB en 2027.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur est une question essentielle pour Anne Hidalgo. Avec Anne Hidalgo comme présidente de la République, nous mettrons fin au système de sélection mis en place par Emmanuel Macron via la loi Orientation et réussite des étudiants et la création de Parcoursup.

Nous donnerons au système d'enseignement supérieur les moyens de faire réussir l'ensemble des jeunes souhaitant y accéder :

- l'accès à l'enseignement supérieur devra obéir à des règles transparentes, justes et humaines ;
- des places dans les filières en tension seront créées afin de mettre fin à la sélection par manque de capacités d'accueil ;
- le service public de l'orientation sera renforcé afin de donner à chaque élève du secondaire un accompagnement personnalisé.

Sur le volet de la réussite, Anne Hidalgo souhaite également organiser des états généraux de la pédagogie. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Il nous faudra mettre fin à l'immense gâchis humain auquel nous assistons depuis de nombreuses années et qui a conduit, faute de recrutement, les jeunes scientifiques et universitaires dans des situations inacceptables de précarité et de difficultés quotidiennes.

- Mettre en place un plan pluriannuel national de recrutement sur dix ans sur des postes pérennes dans les universités et dans les organismes de recherche.
- Accélérer la revalorisation des carrières de tous les personnels (hors primes), y compris les personnels techniques et administratifs, pour retrouver les standards internationaux et instaurer une politique de réduction des situations de précarité chez les vacataires.
- Porter une politique ambitieuse de revalorisation du doctorat (politique d'ouverture des postes de catégorie A de la fonction publique aux docteurs et politique systématique de revalorisation du doctorat dans le privé, conforme aux standards internationaux). ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

La recherche et l'enseignement supérieur souffrent depuis des décennies d'un sous-financement massif. Ainsi l'« effort de recherche » stagne autour de 2,2 % du PIB depuis trente ans, en dépit d'un objectif de 3 % maintes fois réaffirmé, ce qui nous place désormais en 14^e position, sous la moyenne des pays de l'OCDE. Le financement par étudiant s'est effondré lors de la dernière période, diminuant de 12 % entre 2008 et 2021, notamment pour les étudiants à l'université.

En dépit des grands discours du gouvernement, la LPR, fortement contestée, correspond surtout à des « promesses » insuffisantes (accompagnées en revanche de réelles et fortes remises en cause des statuts de la fonction publique). Il nous faudra donc un réinvestissement majeur dans la recherche publique et dans l'université, préalable à toute politique dans ce secteur :

- une augmentation du financement par étudiant pour revenir au niveau de 2008 en 2027, via le rattrapage en cinq ans du financement par étudiant à l'université par rapport à ceux des autres formations du supérieur et en particulier des CPGE ;
- un financement de la recherche publique porté à 1 % du PIB d'ici à 2027 ;
- le renforcement de la conditionnalité de certains dispositifs de soutien aux entreprises (notamment le CIR) aux activités de recherche sur le territoire national et à l'embauche de docteurs. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Il ne peut y avoir de recherche et d'université fortes sans libertés académiques et sans collégialité. Nous réaffirmerons et conforterons donc dans la loi les principes des libertés académiques et de collégialité, tant dans les processus de recrutement et d'évaluation, que dans la gouvernance de tous les établissements et dans les modalités de désignation de leurs dirigeants. ■

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Yannick Jadot – Europe Écologie-Les Verts

Nous avons étudié le programme du parti Europe Écologie-Les Verts (EELV) pour l'enseignement supérieur et la recherche¹, ainsi que les déclarations que le candidat écologiste Yannick Jadot a publiées le 18 janvier 2022 concernant la contribution de l'ESR à la transition climatique². Ces propositions ont été analysées à l'aune des quatre thématiques mises en avant par notre syndicat au cours de cette campagne.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Le programme du parti EELV envisage la suppression de l'algorithme Parcoursup et des prérequis, qui devront être abandonnés. Le candidat écologiste prévoit un investissement dans les services universitaires d'information et d'orientation (SUIO) pour mieux accompagner les lycéen-es et compte augmenter les places dans les universités : entre 60 000 et 100 000 places dès la première année de son quinquennat. L'intermittence des parcours et les passerelles entre filières seront également facilitées au sein d'un établissement et entre universités.

Pour offrir le même encadrement aux étudiant-es des universités dans et hors des grandes métropoles, les inégalités de dotation par étudiant-e seront réduites. C'est à travers une répartition équitable des moyens du supérieur que l'université pourra mieux répondre au défi de la réussite de toutes et tous les étudiant-es. La construction d'un réel statut étudiant doit permettre à chacun-e de suivre le parcours universitaire émancipateur qui lui convient, et ce sur tout le territoire. Enfin, la hausse des droits d'inscription pour les étudiant-es étranger-ères sera abrogée. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS
SALAIRES

Le candidat écologiste prévoit une revalorisation des salaires des personnels enseignants et non enseignants et une harmonisation par le haut des droits sociaux et conditions de carrière à l'échelle européenne. La mission d'enseignement sera prise en compte dans la carrière des enseignant-es-chercheur-ses.

Pour la recherche publique, un plan de recrutement de chercheur-ses et personnels d'appui et de soutien, d'administratifs sera engagé. Il s'accompagnera du recrutement immédiat de 8 000 à 10 000 enseignant-es-chercheur-ses.

Pour lutter contre le mandarinat et ses dérives, que les réformes comme la loi de programmation de la recherche ont renforcées (harcèlement, discriminations, fraudes scientifiques) et convaincu-es de l'intérêt protecteur du statut de fonctionnaire, les dispositifs y dérogeant seront supprimés (chaires de professeur junior, CDI...), au profit d'une voie unique d'entrée dans la carrière académique : maître-sse de conférences/chargé-e de recherche (MCF/CR), puis professeur-e des universités/directeur-riche de recherche (PR/DR). ■

ORGANISATION, GESTION ET
FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS
ET DE LA RECHERCHE

Le programme prévoit une programmation de la recherche pluriannuelle (afin de passer de 0,76 % à 1 % du PIB d'ici à 2025) et la construction de nouvelles universités de taille moyenne, plus humaines, avec des moyens de transport accessibles et intégrant des structures d'accueil. Cette construction sera l'occasion de développer un nouveau modèle ambitieux d'université de proximité, insérée localement et irriguée par les territoires, source d'attractivité pour des villes de taille moyenne.

Les financements de site seront réformés à grande échelle, en réaffectant les crédits correspondants sur les ressources récurrentes des universités et organismes de recherche dans le cadre des communautés d'universités et d'établissements (Comue), au prorata de leurs effectifs d'enseignant-es-chercheur-ses et sur des outils favorisant le développement de réseaux de collaboration. Il sera mis fin aux subventions publiques des établissements privés dans le cas d'une concurrence avec le public. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS
L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Le programme prévoit une réaffirmation de l'autonomie des chercheuses et chercheurs. Le pilotage par appels à projets, qui génère une importante précarité pour les vacataires et autres postdocs, sera remis en cause au profit des crédits de base ambitieux et rééquilibrés (recrutements, fonctionnement) en tenant compte des spécificités disciplinaires, notamment afin de redonner une liberté de recherche. ■

1. www.eelv.fr/projet-des-ecologistes-2022.

2. www.jadot2022.fr/preparer_la_transition_climatique_avec_l_enseignement_superieur_et_la_recherche.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Jean-Luc Mélenchon – La France insoumise

L'Union populaire, le mouvement qui soutient Jean-Luc Mélenchon, nous a fait parvenir ses réponses sur les quatre thématiques abordées. Suppression de la sélection à l'entrée à l'université, allocation d'autonomie pour les étudiants, plan pluriannuel de recrutements d'enseignants pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants, le candidat de La France insoumise prévoit une refonte totale du service public de l'ESR.

Nous voulons refonder le service public de l'ESR, avec une université ouverte et accessible à tous et toutes, qui donne aux étudiant-es les moyens de leur émancipation intellectuelle et sociale, et un écosystème de recherche ambitieux au service de la connaissance et de l'intérêt général.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Nous instaurerons la gratuité de l'enseignement supérieur et garantirons à tous les étudiant-es le droit à la poursuite d'études avec l'accès sans sélection à la formation de leur choix. Nous supprimerons donc Parcoursup en tant que plate-forme de sélection et la sélection en master. Une carte des formations cohérente sur tout le territoire sera rétablie et nous engagerons un programme de construction et de rénovation immobilière. Une augmentation massive des moyens d'encadrement devrait réduire fortement les orientations contraintes, facteurs d'échec non négligeables.

Nous assurerons à chaque étudiant-e détaché-e du foyer fiscal parental une allocation d'autonomie de 1 063 euros par mois, afin qu'ils et elles aient vraiment les moyens de se consacrer à leurs études. La construction de 15 000 logements universitaires en plus par an, des services de santé universitaire dotés d'effectifs suffisants, moins d'étudiant-es par groupe de TD, le soutien aux pédagogies de coopération plutôt que de compétition, toutes ces mesures contribueront à améliorer les conditions d'études et donc la réussite étudiante. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Pour accompagner la progression des effectifs étudiants et répondre aux besoins de la recherche, nous lancerons un plan pluriannuel de recrutement de 30 000 personnels titulaires au minimum sur cinq ans dans tous les métiers, avec en parallèle un audit des besoins qui permettra d'ajuster ce plan. Nous titulariserons également toutes et tous les contractuel-les exerçant des fonctions pérennes.

Comme pour l'ensemble des fonctionnaires, la valeur du point d'indice sera augmentée de 15 %.

Le service des enseignant-es-chercheur-ses sera abaissé à 160 hTD, celui des enseignant-es à 320 hTD. Les heures complémentaires et vacances seront plafonnées, et le taux horaire des vacances et heures complémentaires progressivement augmenté. Le droit à un congé pour recherche, à hauteur d'une année tous les sept ans, sera rendu effectif. ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Les structures de mise en concurrence comme l'ANR et les PIA seront supprimées et les fonds réaffectés aux unités sous forme de crédits récurrents. Nous supprimerons les primes dites « au mérite ».

Le HCERES sera également supprimé. Les modalités de l'évaluation des formations et des unités de recherche seront rediscutées en concertation avec les différent-es acteur-rices de la recherche et dans le cadre des organes délibératifs du Cneser et du CNU, qui seront rénovés, renforcés et démocratisés.

Les lois LRU, Fioraso et LPR seront abrogées et le cadre national des diplômes de l'enseignement supérieur rétabli. Les établissements publics relevant de ce cadre national seront laïques et seuls autorisés à remettre des diplômes reconnus pour les concours de la fonction publique et les conventions collectives. Un moratoire sur les regroupements encore en cours sera instauré, et les établissements expérimentaux devront redevenir des universités de droit commun.

Nous proposons une refondation de la démocratie universitaire selon les principes de coopération et de collégialité :

- mandat unique pour le ou la président-e désigné-e par les seuls membres élu-es du CA et du conseil académique en leur sein ;
- prime majoritaire supprimée ;
- élection pour tous les postes à responsabilité ;
- rééquilibrage ou refonte des collèges pour une meilleure représentation de toutes et tous les étudiant-es et personnels. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Les meilleures garanties pour les libertés académiques, auxquelles nous sommes très attachés, demeurent le statut de fonctionnaire d'État et des crédits récurrents, qui permettent un accès au temps long de la recherche, et qui seront fortement renforcés avec l'application de notre programme.

Pour nous, le partage du savoir scientifique est un des piliers de la fondation d'une VI^e République plus démocratique. ■

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Valérie Pécresse – Les Républicains

Faute d'une réponse à notre sollicitation de la part de l'équipe de la candidate, nous nous sommes efforcés d'en construire une en nous appuyant notamment sur les publications thématiques du parti Les Républicains (LR) et des synthèses de prise de parole de l'équipe de la candidate procurées par la presse.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Rien n'est explicitement dit au sujet d'une sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'augmentation des droits d'inscription n'est pas jugée comme prioritaire et il est indiqué la faveur pour la mise en place de « *prêts à remboursement contingent* », sur le modèle de ce qui se pratique dans la sphère anglo-américaine. Parcoursup doit être amélioré avec « *plus de transparence* » des algorithmes et par un meilleur travail sur l'orientation en amont, dès la classe de 2^{de}.

Pour ce qui concerne la « réussite », on note le fort accent mis sur la « professionnalisation » des études, faisant du critère de l'employabilité la priorité de l'enseignement supérieur en rendant systématique l'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés pour toutes les formations. Et par voie de conséquence, il s'agit de conditionner l'ouverture et le maintien d'une formation diplômante lors du processus de contractualisation avec le ministère à des taux d'insertion professionnelle satisfaisants. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS
SALAIRES

Sur ce point, aucune prise de parole ou de position. Cependant, on peut déduire du document « Notre projet pour la France, 2022 »* la redéfinition du « *périmètre de l'action publique en fixant des priorités* » et la réduction des « *dépenses de toutes les missions moins prioritaires en renforçant l'évaluation des politiques publiques* ». Il s'agit également de « *créer un nouveau contrat public pour les nouveaux entrants dans la fonction publique (hors emplois de souveraineté : magistrats, forces de l'ordre, etc.) et les fonctionnaires volontaires afin de remplacer progressivement le statut à vie* ». ■

ORGANISATION, GESTION ET
FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS
ET DE LA RECHERCHE

Le chantier essentiel est celui de la « débureaucratization », qui passe par un renforcement de l'autonomie des établissements mise en place par la loi LRU en 2007, dont Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fut la maîtresse d'ouvrage. Cela implique un accroissement des ressources propres aux établissements, avec, par exemple, le développement de la formation continue payante.

De manière corrélative, il s'agit de réorienter la recherche publique vers des missions stratégiques de l'État, en définissant, à échéance quinquennale, quatre ou cinq grands secteurs stratégiques (défense, santé, énergie, alimentation, industries de pointe). ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS
L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Sur les libertés académiques, rien n'est explicitement dit. On doit cependant relever cet accent mis sur la question de la laïcité, avec l'exigence d'assurer son respect dans les lieux d'enseignement universitaires. Les salles de cours ne doivent ainsi pas pouvoir être mises à disposition pour une cérémonie religieuse et les espaces dédiés aux cultes doivent se situer en dehors des lieux d'enseignement puisqu'il s'agit d'espaces du service public. ■

* « Notre projet pour la France, 2022 », octobre 2021, p. 25 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/10/2021-10-15-IR-notre-projet-pour-la-france.pdf.

RÉFÉRENCES

- « Convention « Efficacité de l'action publique » », mars 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/03/2021-03-30-IR-convention-efficacite-action-publique.pdf (p. 19-20 sur la réforme de la fonction publique).
- « Convention « École et jeunes » », avril 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021-04-16-IR-convention-ecole-jeunes.pdf (p. 27 sur la réforme de l'enseignement supérieur).
- « Notre projet pour la recherche », novembre 2021 : republicains.fr/wp-content/uploads/2021/12/2021-12-09-IR-projet-recherche.pdf.
- « Valérie Pécresse. Discours sur l'éducation », Le Puy-en-Velay, vendredi 21 janvier 2022 : republicains.fr/wp-content/uploads/2022/02/2022-01-21-VP-discours-education-v2.pdf (en particulier, p. 10-12 sur l'autonomie et p. 15-16 sur les personnels, sachant que « seul le prononcé fait foi »).

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Fabien Roussel – Parti communiste

Le programme « La France des jours heureux » du candidat communiste Fabien Roussel se décline en 180 propositions* dont plusieurs concernent directement l'enseignement supérieur et la recherche à travers notamment les objectifs de conquête de l'égalité réelle et de l'émancipation, de priorité accordée aux biens communs et avec un pacte pour la jeunesse.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

La sélection à l'entrée de l'université sera supprimée. Les réformes du lycée et du baccalauréat seront abrogées, et Parcoursup sera supprimé. Le bac, diplôme national, reposera de nouveau sur des épreuves nationales communes à tou-te-s les élèves, et il garantira une place dans une formation choisie dans l'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire préparera tou-te-s les jeunes à réussir des études supérieures s'ils le souhaitent.

Un revenu, fixé à 850 euros par mois, pour tous les étudiants et toutes les étudiantes, sera mis en place. Son objectif est de mettre fin au salariat étudiant, qui représente la première cause d'échec à l'université. Ce revenu sera financé pour moitié par une nouvelle cotisation sociale, et pour moitié par l'État. Ce revenu pourra être modulé à la hausse pour les jeunes des milieux les plus modestes. En complément, les services publics comme les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), les cités universitaires, le sport et la médecine universitaires seront très fortement développés. ■

RECRUTEMENTS, EMPLOIS SALAIRES

Un nouvel élan sera donné à la recherche publique. Au lieu des milliards gaspillés en exonérations fiscales, plans d'investissement d'avenir, mise en concurrence des chercheur-ses, qui affaiblissent la recherche publique, un plan de recrutement de chercheur-ses et personnels d'appui et de soutien, d'administratifs sera engagé. Il se fera sous statut de la fonction publique. Il s'accompagnera du recrutement immédiat de 15 000 enseignant-es-chercheur-ses, d'un plan national d'équipement et de l'augmentation significative de contrats doctoraux pour les jeunes chercheurs et chercheuses en formation.

Le point d'indice sera revalorisé d'au moins 30 %, pour rattraper un retard de onze ans de gel, qui a amputé le pouvoir d'achat des agent-es de près de 10 %, favoriser l'attractivité de la fonction publique et améliorer les déroulements de carrière.

L'égalité salariale sera effective dans les six premiers mois de la mandature dans la fonction publique. La méthode « Clerc », contre les discriminations existantes dans l'évolution des carrières et les différences de promotion entre les femmes et les hommes, sera systématisée. Un plan d'action contre les stéréotypes de genre, depuis la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur et professionnel, permettra de combattre les inégalités de genre dans la réussite scolaire. ■

ORGANISATION, GESTION ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Un enseignement supérieur public digne de ce nom sera reconstruit en France. C'est là un impératif si l'on veut que le pays puisse affronter les défis de demain, les mutations technologiques et informationnelles, les exigences de sa réindustrialisation et de la transition écologique, les besoins de recherche qui en découlent. Pour remédier à l'état déplorable de l'enseignement supérieur en France et répondre à la nécessité d'apporter les meilleures formations publiques à notre jeunesse, le budget de l'enseignement supérieur sera rapidement réévalué, afin de le faire passer de 14 milliards d'euros à présent, à 20 milliards. Quatre nouvelles universités seront construites dans les cinq prochaines années, un plan de recrutement de 10 000 enseignant-es-chercheur-ses sera mis en œuvre pour offrir à chaque étudiant et à chaque étudiante les meilleures conditions d'études et créer les places manquantes. ■

LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

C'est principalement grâce à l'emploi sous statut que les libertés académiques (liberté pédagogique et liberté de recherche) peuvent être garanties. En recrutant des personnels sous statut et en augmentant les budgets de fonctionnement de base des laboratoires, l'indépendance des équipes de recherche sera renforcée. ■

* www.fabienroussel2022.fr/le_programme.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Marine Le Pen et Éric Zemmour – L'extrême droite

Rien dans les programmes de l'extrême droite concernant l'ESR, sinon le souhait de développer toujours plus la sélection à l'université. En revanche, les propositions pour réformer l'école ne manquent pas, mais toutes consistent essentiellement en un grand retour en arrière.

L'UNIVERSITÉ

La principale caractéristique des programmes de l'extrême droite en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est le grand vide. En 2022, ni Marine Le Pen ni Éric Zemmour ne formulent de propositions précises sur le sujet. Ce qui ne signifie évidemment pas que les questions historiques ou liées aux libertés académiques, par exemple, ne figurent pas en bonne place dans leurs discours, bien au contraire. Pour ce qui concerne le Rassemblement national (RN), ex-Front national (FN), la démarche de « révision de l'histoire » a longtemps été un marqueur intimement lié à la personnalité de Jean-Marie Le Pen et de ses proches. Si Marine Le Pen a incontestablement souhaité lisser cette image de proximité sulfureuse avec les nostalgiques de toutes les traditions de l'extrême droite française (antisémitisme, racisme, colonialisme...), il n'en demeure pas moins que son parti continue à héberger des groupes militants radicaux pour lesquels la scientificité historique est très relative. Du côté d'Éric Zemmour, la situation est encore plus caricaturale tant ses discours sont empreints d'une vision fantasmée de la France et de son histoire, à mille lieues des travaux reconnus de la plupart des historiens. C'est évidemment le cas pour ce qui concerne sa démarche de réhabilitation de Pétain mais aussi sur bien d'autres sujets historiques. Il s'est prononcé contre l'augmentation du nombre de places à l'université et pour la mise en œuvre de facultés plus sélectives. ■

L'ÉCOLE

Concernant l'école, leurs programmes consistent essentiellement en un grand bond en arrière. Ainsi, leurs principales préconisations concernent la « restauration de l'autorité », avec le port de l'uniforme au primaire – et au collège pour M. Le Pen. E. Zemmour propose, lui, de revenir au bon vieux temps des surveillants généraux en lieu et place des conseillers principaux d'éducation, jugés beaucoup trop laxistes.

Sur le plan pédagogique, c'est essentiellement la théorie du « c'était mieux avant » : ils proposent de revenir aux savoirs fondamentaux ; E. Zemmour compte rétablir le certificat d'études à la fin du primaire, promouvoir un « enseignement patriotique », mettre un terme au collège unique, et il préconise la création d'un grand ministère de l'Instruction publique pour « protéger l'école face aux idéologies ». On imagine aisément à quel point les libertés pédagogiques et académiques seraient alors muselées, en particulier lorsqu'on se penche sur les réalisations de quelques-uns de ses modèles, comme Bolsonaro au Brésil, Orban en Hongrie ou Trump aux États-Unis. ■

BUDGET

À côté de ces mesures réactionnaires figurent quelques propositions d'inspiration nettement libérale : multiplication des primes et accélération de la progression des carrières au mérite pour E. Zemmour, suppression de la bureaucratie pour M. Le Pen pour « libérer des moyens financiers afin de réduire les effectifs des classes ». Elle étend par ailleurs ses propositions de priorité nationale concernant le logement social aux problématiques du logement étudiant.

En 2017, M. Le Pen avait également mis en avant des mesures en faveur de la sélection des étudiant-es et de la méritocratie, thèmes chers aux collectifs Racine (pour les enseignant-es) et Marianne (pour les étudiant-es) qui lui servaient de référence mais ont pratiquement disparu depuis. Ces thématiques sont relativement plus présentes dans les discours d'E. Zemmour en 2022.

Enfin, il convient de noter que les questions liées à la recherche sont totalement absentes de leurs programmes et discours. ■



Affectation d'enseignants du 2^d degré dans l'enseignement supérieur

À l'approche de la seconde campagne de sélection des candidats qui s'ouvre le 14 mars, nous présentons quelques informations sur son déroulement et une photographie de l'emploi des enseignants titulaires du 2^d degré affectés dans l'enseignement supérieur (ESAS).

Par **EMMANUELLE NIGUÈS**,
corresponsable du secteur Second Degré

Les enseignants titulaires du 2^d degré ont la possibilité d'être affectés dans les établissements d'enseignement supérieur conformément aux dispositions définies chaque année dans une note de service ministérielle¹. Deux campagnes sont organisées pour l'examen des candidatures : une première de fin août à décembre, et une seconde de mars à juillet. L'affectation prend effet au 1^{er} septembre suivant. L'ensemble des procédures se fait via l'application Galaxie².

Attention, contrairement à la première campagne, les affectations de la seconde campagne ne sont prononcées que sur avis favorable :

- du recteur de l'académie dans laquelle le candidat est attendu dans le 2^d degré à la rentrée scolaire 2022 ;
- du responsable de l'établissement d'enseignement supérieur dans le cas d'un personnel déjà affecté dans le supérieur.

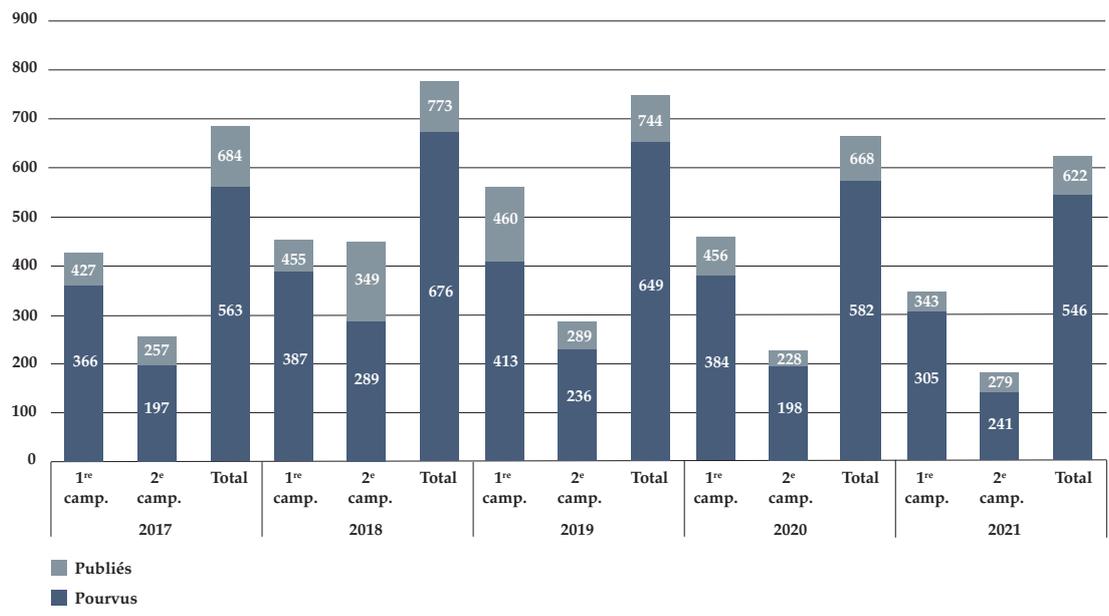
Chaque année, des collègues se voient ainsi refuser leur affectation dans l'établissement qui les a retenus. Le SNESUP intervient auprès du ministère et des rectorats pour aider ces collègues dans leurs recours.

En 2021, la baisse des nombres totaux de postes d'ESAS publiés et pourvus observée ces dernières années continue (respectivement - 7 % et - 6 % par rapport à 2020). Une part assez importante des postes pourvus l'est par des collègues déjà en fonction dans le supérieur (un tiers en 2018). (Cf. infographie.)

Le nombre d'ESAS s'est stabilisé autour de 13 000 depuis une dizaine d'années. Un peu plus de la moitié relève des lettres-sciences humaines, un tiers des sciences-techniques et 14 % du droit-économie-gestion ; 55 % des ESAS appartiennent au corps des professeurs agrégés. Cette proportion s'élève à trois quarts en sciences-techniques contre la moitié dans les autres disciplines. La proportion de femmes reste inférieure à celle des hommes malgré une augmentation régulière : de 28 % en 1990 à 46 % en 2018, soit une évolution de + 18 points. Cette évolution est supérieure à celle des femmes parmi les enseignants-chercheurs titulaires. En effet, la proportion de femmes parmi les maîtres de conférences a augmenté de 12 points (de 33 % à 45 %) et celle des professeurs de 15 points (de 11 % à 26 %) au cours de la même période. ■

Deux campagnes sont organisées pour l'examen des candidatures : une première de fin août à décembre, et une seconde de mars à juillet.

POSTES PUBLIÉS ET POURVUS ENTRE 2017 ET 2021



Source : DGRH A1-1/GALAXIE, VEGA NB : des postes publiés et non pourvus lors de la première campagne peuvent faire l'objet d'une republication à la seconde campagne. Ainsi, le nombre total de postes d'une année peut être différent de la somme des postes publiés à la première et la seconde campagne pour les années 2018 à 2020, période durant laquelle nous avons la possibilité de repérer les postes republiés.

1. www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/PRAG_PRCE/NdeS_sup_2022.pdf.
2. www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm.



Des LDG de plus en plus importantes dans la carrière des enseignants du supérieur

Instaurées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les lignes directrices de gestion (LDG) prennent une place de plus en plus grande dans la gestion des carrières des fonctionnaires. Il est important de comprendre les enjeux de cet outil de pilotage, en particulier pour les élus locaux, dans la perspective des examens de LDG locales à venir dans les instances des établissements.

Par **PHILIPPE AUBRY** et **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsables du secteur Situation des personnels

Les lignes directrices de gestion (LDG) couvrent un champ très large, allant de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines à la politique de mobilité des personnels, ou aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Les différentes LDG sont d'abord publiées au niveau ministériel, puis chaque établissement en produit une déclinaison compatible. Elles font partie du « droit souple » défini par le Conseil d'État comme l'ensemble des instruments qui « ont pour objet de modifier ou d'orienter les comportements de leurs destinataires en suscitant, dans la mesure du possible, leur adhésion », qui « ne créent pas par eux-mêmes de droits ou d'obligations pour leurs destinataires », tout en présentant « par leur contenu et leur mode d'élaboration un degré de formalisation et de structuration qui les apparente aux règles de droit ».

Notre ministère apprécie particulièrement le caractère non prescriptif des LDG qui s'articule à merveille avec la prétendue autonomie des établissements. Le chef d'établissement peut déroger aux objectifs ou aux critères qu'elles contiennent au titre de son « pouvoir d'appréciation » en motivant « des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général » (loi 84-16, article 18).

RÉÉCRITURES ULTÉRIEURES ANNONCÉES

Pour les enseignants du 2^d degré affectés dans le supérieur, la politique de mobilité et de promotion est intégrée dans les LDG du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier publie de plus chaque année des LDG mobilité décrivant en particulier les procédures de candidature dans le supérieur et de détachement sur les postes d'ATER. Ces LDG peuvent être adaptées au niveau académique. Il est important d'en prendre connaissance avant une candidature car elles indiquent souvent les démarches nécessaires pour éviter de voir sa demande d'affectation ou de détachement dans le supérieur refusée par le rectorat.

Pour les enseignants-chercheurs, la mise en œuvre des dispositifs issus de la LPR fait enfler les LDG du MESRI. Des réécritures ultérieures ont de plus été annoncées. Dans les établissements, l'examen en comité technique puis en conseil d'administration des déclinaisons de ces textes fournira l'occasion de revenir sur des dispositions des LDG

locales pour les faire évoluer. En effet, même sans effets juridiques propres, les LDG ont une incidence concrète sur les droits et la situation des collègues. Il est souhaitable d'être attentif et de peser pour que la déclinaison locale soit plus proche de nos mandats que la version ministérielle.

Les LDG mobilité publiées au *Bulletin officiel* du 10 décembre 2020 décrivent notamment les procédures de mutation des enseignants-chercheurs. En particulier, elles fixent des objectifs pour la satisfaction des demandes de mutation et de mutation prioritaire, à l'heure actuelle trop souvent refusées, et elles donnent des critères pour départager plusieurs demandes de mutation prioritaire sur un même poste. Ces critères pourront être priorisés et complétés dans les LDG locales.

USINE À GAZ

Les LDG relatives aux promotions, publiées au *Bulletin officiel* du 19 novembre 2020, décrivent la procédure de promotion de grade de droit commun et pour les situations particulières. Elles entretiennent malheureusement la domination des pratiques dans les procédures locales. Les propositions du SNESUP¹ pour cadrer un peu ces procédures, mais refusées par le ministère, pourront être avancées lors d'un réexamen des LDG d'établissement. Ces dernières seront à compléter sous peu par une partie consacrée au dispositif de repyramidage. Il est à craindre que, pas plus que la version ministérielle examinée le 18 février par le CTMESR², elle ne puisse renseigner sur la manière dont cette usine à gaz est susceptible d'atteindre simultanément des objectifs à caractère national et de plusieurs natures en étant gérée localement.

Enfin, le ministère a défini en janvier des LDG relatives au nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (Ripec). Elles feront l'objet d'un réexamen annuel jusqu'en 2027. Chaque établissement doit préciser dans ses propres LDG les critères sur lesquels vont être attribuées les composantes fonctionnelle et individuelle (désignées respectivement par C2 et C3). Les élus locaux pourront alors reprendre des propositions faites par le SNESUP en CTMESR³, notamment pour éviter la pénalisation des femmes, moins représentées chez les professeurs et aux fonctions de direction, en visant une répartition équitable de ces primes entre femmes et hommes en montants distribués et non pas seulement en nombre de bénéficiaires comme dans la LDG ministérielle. ■

Même sans effets juridiques propres, les LDG ont une incidence concrète sur les droits et la situation des collègues.

1. www.snesup.fr/article/lignes-directrices-de-gestion-du-mesri-sur-l'avancement-perspectives-de-carriere-transparence-des-procedures-egalite-de-traitement-les-enseignants-chercheurs-ne-doivent-pas-compter-sur-leur-ministre.

2. www.snesup.fr/article/ctmesr-du-18-fevrier-2022-et-lignes-directrices-de-gestion-sur-le-repyramidage-des-corps-dec.

3. www.snesup.fr/article/ctmesr-du-12-janvier-2022-les-lignes-directrices-de-gestion-sur-le-regime-indemnitaires-des-enseignants-chercheurs-et-chercheurs.

L'approche programme : quel impact sur les formations universitaires ?

Le HCERES a récemment introduit dans son référentiel d'évaluation des formations l'« approche programme » et l'« approche par compétences ». Ces deux ingénieries pédagogiques ont surtout comme objectif de « transformer » les formations universitaires pour les adapter aux desiderata du monde socio-économique.

Par **NATHALIE LEBRUN**,
coresponsable du secteur Formation

L'« approche programme » est une méthode d'ingénierie de construction collective des contenus de formation répondant à un ensemble de compétences à acquérir¹. Elle permettrait de contrer l'accumulation de cours isolés que seraient les formations universitaires. Pourtant, les équipes pédagogiques n'ont pas attendu cette ingénierie pour travailler collectivement et mettre en cohérence les enseignements disciplinaires d'un parcours de formation pour acquérir un ensemble de compétences répondant aux descripteurs de Dublin² qui permettent une harmonisation européenne des diplômes.

Une raison plus plausible est de traiter l'hétérogénéité du public étudiant à la suite de la massification de l'enseignement supérieur. L'« approche programme », couplée à l'« approche par compétences », serait la solution pour lutter contre le taux d'échec important en licence³ – encore faut-il savoir ce que l'on entend par échec⁴. Faire réussir les étudiants passerait par un rapprochement des formations initiale et continue : « *L'approche par compétences proprement dite part des contenus pour définir des blocs de compétences là où l'approche programme part du projet de formation pour définir les compétences et aller vers les contenus.* »³

RENDRE LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES PLUS « PROFESSIONNALISANTES »

On comprend donc mieux l'injonction du MESRI et du HCERES à rendre les formations universitaires plus « professionnalisantes », c'est-à-dire l'introduction dans les programmes de conduites professionnelles jugées légitimes par le monde socio-économique, contrairement aux formations élitistes (classes préparatoires, cycles pluridisciplinaires d'enseignement scientifique), qui pourraient, à terme, devenir les voies naturelles pour poursuivre en master et en

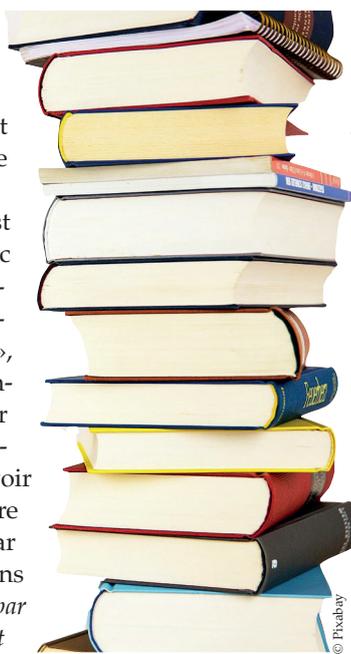
doctorat. En effet, l'approche programme, associée à l'approche par compétences, s'appuie sur une définition particulière de la compétence : « *Un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations.* »⁵ Les savoirs sont ainsi des « ressources » que l'étudiant doit être à même de mobiliser pour accomplir une tâche sans forcément les maîtriser. Les savoirs deviennent ainsi un outil au service de la compétence.

Pourtant, les savoirs structurés et ordonnés, issus de constructions sociales et culturelles au cours de l'histoire, doivent constituer le but de l'apprentissage. « *Le savoir n'est pas au service de la compétence [...] ce sont les compétences, c'est-à-dire l'usage et la manipulation du savoir, qui sont au service de l'appropriation de celui-ci.* »⁶ Les savoirs sont les fondements d'une insertion professionnelle réussie et une progression dans la carrière professionnelle vers une qualification plus élevée.

VERS UNE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ ?

Dans cette « transformation » forcée des formations universitaires vers l'approche programme, couplée à l'approche par compétences, ne va-t-on pas finalement vers une division de la société : d'un côté les diplômés qui savent et dirigent, de l'autre ceux qui appliquent et servent ceux qui dirigent ? Quid du rôle émancipateur et de la formation citoyenne de l'université ?

Quelle existence de la formation à et par la recherche en licence dans ces approches pédagogiques singulières ? Préservons notre liberté académique pour lutter contre les injonctions de ces ingénieries « approche programme » et « approche par compétences » qui ne sont dans aucun texte réglementaire. Il est temps de prendre le temps de la réflexion et de construire les formations en fonction du rôle de l'université que souhaite donner la communauté universitaire : accès aux savoirs pour tous et émancipation des jeunes avec une pensée critique. ■



Les savoirs, issus de constructions sociales et culturelles au cours de l'histoire, doivent constituer le but de l'apprentissage.

1. R. Prigent, H. Bernard, A. Kozanitis, *Enseigner à l'université dans une approche programme. Guide à l'intention des nouveaux chargés de cours*, Presses Polytechnique de Montréal, 2009.

2. Connaissances et compréhension ; application des connaissances et de la compréhension ; capacité de former des jugements ; savoir-faire en termes de communication ; capacité d'apprentissage en autonomie.

3. S. Favreau, « Note sur l'approche programme. Contexte de mise en œuvre dans l'établissement et rôle du pôle ingénierie pédagogique dans son déploiement », rapport de recherche, 2019.

4. « Prérequis, sélection en licence : des fausses évidences aux vrais chiffres », SNESUP-FSU, 2017 ; www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/171107-prerequis-selection-licence_v2.pdf.

5. J. Tardif, *L'Évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*, Chenelière Éducation, Montréal, 2006, p. 22.

6. F. Tilman, « La pédagogie des compétences fait-elle apprendre ? De l'illusion à l'intoxication », *Cahiers* n° 21 et 22 du Service de pédagogie expérimentale de l'université de Liège, 2005, cité par N. Hirtt, « L'approche par compétences : une mystification pédagogique », *L'École démocratique*, n° 39, 2009, p. 23.

Comment « garantir l'orientation des jeunes vers l'emploi » ?

Notre système universitaire s'est construit sur un grand élan de formation d'une part croissante de la population, qui a nécessité de bâtir des universités et de recruter des universitaires en nombre pour assurer cette massification éducative. Cette dernière semble achevée, ce qui réinterroge le rôle même des universités dans notre société, notamment vis-à-vis de l'emploi. Mais avons-nous la bonne approche ?

Par **JULIEN GOSSA**, maître de conférences,
université de Strasbourg

« Les universités ne devront plus seulement garantir l'accueil des étudiants dans une formation, mais garantir l'orientation des jeunes vers l'emploi. » Pour les 50 ans de la CPU (désormais France Universités), Emmanuel Macron a décidé de remettre en cause le rôle même des universités. Garantir l'insertion professionnelle des jeunes par l'orientation n'a que peu à voir avec préparer nos étudiants à l'emploi par la formation (cf. p. 22).

Notre système universitaire actuel est bâti sur la massification ou démocratisation des études supérieures. Après-guerre, le triptyque croissance économique - progrès scientifiques - désir d'ascension sociale nous a conduit à investir massivement dans l'enseignement supérieur et notamment l'université. En cinquante ans, les bacheliers et plus dans la tranche des 25 à 34 ans sont passés de 15 % à près de 70 % et les diplômés du supérieur sont passés de moins de 6 % à près de 50 % (cf. infographie).

INFLÉCHISSEMENT

Cependant, ce formidable essor s'est maintenant infléchi. Aujourd'hui, l'augmentation du nombre d'étudiants est sans doute portée essentiellement par la seule démographie. La loi ORE et les réformes de l'accès au master ne se justifient que par la pénurie de places de formation : ce sont des réformes post-massification, conçues par des dirigeants qui ne perçoivent plus l'intérêt général d'accroître le niveau de formation de la population.

Même les deux filières publiques de formation où la main-d'œuvre manque (informatique et santé) ne sont pas mieux loties¹. En réalité, c'est tout le triptyque croissance - progrès scientifiques - ascension sociale qui semble brisé. Cette possible stagnation éducative est commune aux pays occidentaux mais inédite dans notre histoire.

Elle arrive alors que, depuis des années, le taux de chômage des jeunes Français est le double de la moyenne de l'OCDE² et que les emplois non pourvus sont quasi inexistant³, en particulier dans le champ des formations universitaires⁴. Ainsi, même le développement historique de l'apprentissage devrait avoir un « effet net sur l'emploi [...] vraisemblablement faible »⁵.

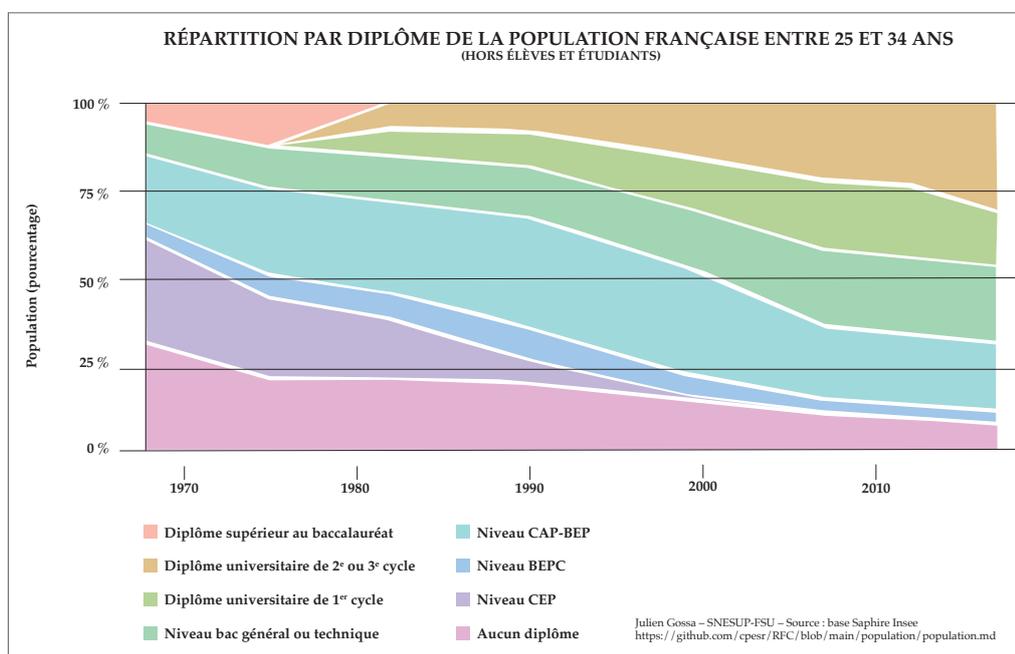
RÉFORMER L'ORGANISATION DE L'EMPLOI

Les universités n'arrivent même plus à recruter les jeunes universitaires dont elles ont besoin pour fonctionner. Comment pourraient-elles alors « garantir l'orientation des jeunes vers l'emploi » ?

Si continuer à réformer l'enseignement supérieur semble tout à fait vain pour augmenter le nombre d'emplois pour les jeunes, il reste donc à réformer l'organisation de l'emploi pour effectivement faire une place à tous ces jeunes. L'ironie est ainsi qu'en demandant à l'université de garantir l'insertion professionnelle des jeunes, M. Macron ne nous invite pas tant à nous remettre en cause, qu'à remettre en cause sa propre politique économique, et notamment l'accroissement du temps de travail hebdomadaire et le recul de l'âge de départ à la retraite⁶. ■

La loi ORE et les réformes de l'accès au master ne se justifient que par la pénurie de places de formation.

1. [Twitter.com/JulienGossa/status/1494280384745558021](https://twitter.com/JulienGossa/status/1494280384745558021).
2. data.oecd.org/fr/unemp/taux-de-chomage-des-jeunes.htm.
3. statistiques.pole-emploi.org/offres/offresp/212268.
4. statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?graph=4&in=2&de=0&tu=10&pp=2021&ss=1.
5. www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2022.
6. blog.educpro.fr/julien-gossa/2022/02/03/50-ans-de-massification-et-apres/.



Ensemble pour la défense de nos libertés académiques

À l'occasion de la Journée internationale pour la défense des libertés académiques, dont le SNESUP-FSU est l'un des initiateurs, nous avons organisé le 8 février dernier avec le SNESup du Portugal un séminaire syndical destiné à faire le point sur la situation internationale en matière de libertés académiques. Nous revenons ci-dessous plus particulièrement sur trois interventions.

Par **MICHEL MARIC**,
coresponsable du secteur International

LE PILOTAGE DES UNIVERSITÉS COMME MENACE SUR LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

Malick Fall, secrétaire général du SAES, principal syndicat de l'enseignement supérieur du Sénégal, note d'emblée que « *l'université comme lieu d'apprentissage et de recherche est par essence le milieu d'exercice des libertés académiques comme conditions préalables, essentielles à une telle institution. Si les origines sont européennes, la civilisation africaine a élaboré le concept d'université en Égypte à travers le système per ânhk ou "maison de la vie" », deux mille ans avant J.-C. En Éthiopie, au Maroc, et dans les empires du Mali et du Songhaï, des universités existaient également. Celles-ci faisaient vivre les libertés académiques sur le continent africain. Mais lorsque la décolonisation est devenue imminente, l'objectif a été de développer un noyau d'élites européanisées pour maintenir le cadre politico-économique de la colonisation. À partir de 1946, la France a développé des politiques calquées sur l'unité de la nation et basées sur le concept d'assimilation. Alors, l'idée d'universités de développement a été mise en place par les États africains pour souligner le rôle que devaient jouer les universités en matière de développement et de production des « ressources humaines » nécessaires. Cette approche a donné lieu à une intrusion massive dans l'espace universitaire et à des violations flagrantes de la liberté académique dans les universités africaines. Leur autonomie a été remise en cause par les modèles économiques de gestion des institutions universitaires. Les autorités gouvernementales avaient dès lors beaucoup plus la volonté d'intervenir sur les décisions prises par les assemblées dirigeantes des universités. Les nominations des doyens se faisaient par décret.*

Dans une période plus récente, deux documents d'importance ont été élaborés par les chercheurs africains et des dispositions constitutionnelles ont été prises à la suite de la déclaration de Dar es-Salaam (Tanzanie) sur les libertés académiques et la responsabilité sociale des universitaires¹, puis de la déclaration de Kampala (Ouganda) sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale².

En Afrique subsaharienne, l'avènement d'un modèle de direction orienté par un conseil d'administration est un facteur susceptible de menacer les libertés académiques.



Malick Fall, université Cheikh-Anta-Diop (Dakar), secrétaire général du SAES.

D'importantes réformes ont été mises en œuvre dans presque tous les pays d'Afrique dans la période récente. Au Sénégal, la loi de 2015 concernant le fonctionnement des universités publiques réaffirme le principe de l'élection aux différentes responsabilités internes (direction de département, doyens, etc.). Une des difficultés rencontrées en Afrique subsaharienne réside aujourd'hui dans un certain nombre de violences étudiantes qui conduisent à une interrogation sur la dissolution des amicales étudiantes. L'avènement d'un modèle de direction orienté par un conseil d'administration est un facteur susceptible de menacer les libertés académiques.

UN BESOIN DE RELATIONS UNIVERSITAIRES INTERNATIONALES

Saïd Kalil, professeur à l'université de Birzeit (Palestine) et membre du syndicat des personnels de l'université, note que la quarantaine d'établissements universitaires palestiniens sont considérés comme des menaces politiques et des dangers sociaux par le pouvoir israélien et soumis à des arrestations, des violations systématiques des campus universitaires. Encore récemment, cinq étudiants palestiniens ont été kidnappés sur le campus de Birzeit. Trois autres viennent d'être assassinés au sein d'une autre université. Pour les académiciens palestiniens, la question des libertés académiques apparaît comme un rêve lointain. L'université est toujours dans la phase

1. codesria.org/IMG/pdf/liberte_academique_en_afrique0001.pdf.
2. codesria.org/spip.php?article350&lang=fr.
3. www.gppi.net/2021/03/11/free-universities.

de constitution d'une identité universitaire. Un enseignant ou un chercheur est obligé de cacher son identité pour ne pas être arrêté par l'occupation israélienne. L'établissement de Birzeit, la plus ancienne université palestinienne, a été mis en place au début des années 1920, reconnu par les États arabes en 1924. La jeunesse universitaire refuse d'être réduite à une image de « bergers » sans éducation que l'on a essayé de donner au monde : les étudiants palestiniens sont présents dans de nombreuses conférences internationales, participent dans les sciences, les arts et la musique, ils parlent des langues étrangères... Mais tout étudiant ou tout professeur au sein d'une université palestinienne est une cible qu'il faut arrêter. Depuis les années 1970, l'université de Birzeit a été fermée une vingtaine de fois. Elle a été bloquée plusieurs mois à différentes reprises au cours des années 1980. Jusqu'à cinquante et un mois entre 1988 et 1992. Pendant ce temps, les universitaires ont tenté de maintenir les enseignements et les recherches en dehors des campus.

Tous ont développé une stratégie de l'invisibilité : cacher son appartenance académique. Tous craignent d'emporter chez eux les copies des étudiants pour ne pas avoir de difficultés sur les checkpoints, où l'on peut rester bloqué jusqu'à plusieurs jours. Dans la période récente, pendant que le monde était préoccupé par la crise sanitaire, la répression a été accrue.

La principale difficulté reste d'établir des relations internationales : rendre visibles les talents est un danger pour l'occupant. Les universitaires palestiniens maintiennent toutefois leurs efforts pour créer des liens académiques internationaux (France, Allemagne, États-Unis, etc.). La meilleure façon de répondre réside dans le renforcement des liens de coopération internationale (cf. *Le Snesup* n° 702, février 2022, p. 27).

DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES MOINS SOUVENT ACCESSIBLES AUX FEMMES

Aymen Bouali, de l'École normale supérieure de Tunis, Aziz Chouikh, de l'université de Jendouba, et Faten El Meddah, de la faculté des sciences de Tunis, tous trois membres de

Aymen Bouali, de l'École normale supérieure de Tunis, membre de l'Association des universitaires de la Tunisie pour les libertés et les droits académiques (UT-LDA).



Saïd Kalil, université de Birzeit (Palestine), membre du syndicat des personnels de l'université.

l'Association des universitaires de la Tunisie pour les libertés et les droits académiques (UT-LDA), soulignent que dès le lendemain du 14 janvier 2011, après le renversement de la dictature, la question des libertés académiques a été vigoureusement posée en Tunisie. Alors que les libertés académiques sont menacées jusque dans les sociétés démocratiques, c'est peu dire que c'est un défi dans les sociétés autoritaires. Les textes seuls, même constitutionnels, ne suffisent pas à protéger les libertés académiques. En témoigne d'ailleurs la deuxième édition de l'indice des libertés académiques (AFI)³ au sein duquel il suffit de comparer les scores obtenus respectivement par la Tunisie et l'Égypte.

Nos collègues font l'analyse des questions de genre en lien avec les libertés académiques et notent que les atteintes aux libertés académiques touchent globalement plus souvent les femmes universitaires, même si cela apparaît de façon moins visible : en termes de statuts, de quotité de temps de travail, de présence au sein des organes de direction, jusqu'aux directions de département, les femmes sont relativement moins présentes et ce sont globalement plus souvent des hommes qui dirigent les études scientifiques et qui donnent les orientations pédagogiques.

Enfin, nos collègues se sont interrogés sur les liens entre le classement de Shanghai et l'AFI. Des corrélations (ou des absences de corrélation !) entre l'AFI et les positions dans le classement mondial de Shanghai sont présentées.

À la suite de l'ensemble des interventions, les échanges entre les participants ont été particulièrement riches et d'une grande qualité. Tous témoignent de l'importance de la solidarité syndicale universitaire internationale. D'autres rendez-vous permettront d'approfondir et de prolonger ces échanges. ■

Pour les académiciens palestiniens, la question des libertés académiques apparaît comme un rêve lointain.

LES INTERVENANTS

Malick Fall, secrétaire général du SAES (Sénégal) : « Les libertés académiques en Afrique subsaharienne ».

Saïd Kalil, professeur à l'université de Birzeit (Palestine) et membre du syndicat des personnels de l'université : « Libertés académiques et solidarité universitaire internationale ».

Aymen Bouali, École normale supérieure de Tunis, **Aziz Chouikh**, université de Jendouba, et

Faten El Meddah, faculté des sciences de Tunis, Association des universitaires de la Tunisie pour les libertés et les droits académiques (UT-LDA) :

« Les libertés académiques dans le monde arabe, défis et perspectives ».

Mariana Gaio Alves, secrétaire générale du SNESup Portugal, et **Anne Roger**, secrétaire générale du SNESUP France : « Regards sur les libertés académiques en Europe ».

Enquête auprès des doctorants et de leurs encadrants en France

Le Réseau national des collèges doctoraux (RNCD), association des écoles doctorales françaises, vient de publier un rapport présentant les résultats d'une vaste enquête nationale sur la formation doctorale, réalisée auprès des doctorant-es et des encadrant-es en septembre-octobre 2021. Au-delà des éléments concernant la formation doctorale, les réponses des doctorant-es (11 545 réponses, soit 16 % des doctorant-es) et des encadrant-es (5 831 réponses, soit là aussi 16 % des enseignant-es-chercheur-ses et chercheur-ses amenés à diriger/coencadrer) sont très instructives quant aux conditions de réalisation des thèses et à la contribution des doctorant-es au travail de recherche.

Par le secteur **RECHERCHE**

La population des répondant-es est constituée de 45 % en sciences et technologies, 22 % en sciences de la vie et de la santé, 17 % en humanités, lettres, langues, et 16 % en sciences de la société, droit, économie, gestion. La mise à disposition des données de l'enquête permet d'analyser plus finement les réponses, en faisant varier les domaines de recherche, le sexe, la région, etc.¹.

LES ENCADRANT-ES DES THÈSES

Les encadrant-es considèrent que les projets doctoraux apportent une contribution centrale à la recherche, notamment à la publication d'articles. Ainsi 72 % d'entre elles et eux estiment que « la contribution des doctorants à leur propre production scientifique représente entre la moitié et la totalité de leurs productions scientifiques dans les cinq dernières années ».

Plus de deux tiers des doctorant-es sont coencadré-es. Il ressort que ce coencadrement

relève principalement du travail d'équipe et n'est pas spécifiquement lié au caractère interdisciplinaire des travaux : en effet, la configuration de l'équipe d'encadrement révèle des pourcentages quasi identiques selon que les travaux sont mono- ou pluridisciplinaires (cf. infographie « La pratique du coencadrement selon le domaine de recherche »). Le coencadrement semble plus favorable aux doctorant-es pour le bon déroulement du doctorat, « pourvu que les encadrants s'entendent bien ». La part des coencadrements par des chercheur-ses ou professeur-es émérites (12 à 32 %) et des chercheur-ses et enseignant-es-chercheur-ses non HDR (13 à 24 %) varie également sensiblement selon les disciplines (cf. infographie « Catégories d'encadrants selon les domaines de recherche »).

LES DOCTORANT-ES

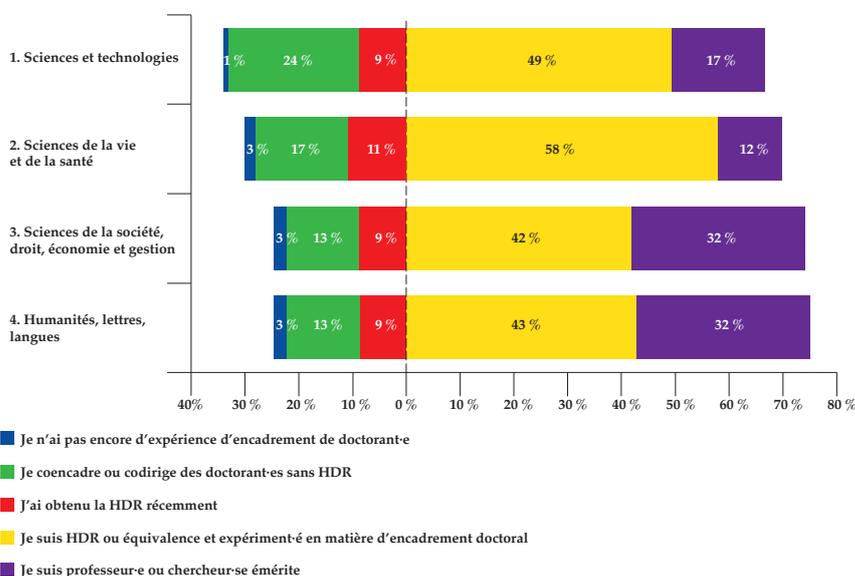
Les doctorant-es qui ont répondu à l'enquête expriment un niveau de satisfaction élevé dans leur travail de thèse. Ils et elles sont fier-ères de ce travail et trouvent de la cohérence dans leur recherche. Mais il reste entre 5 % et 15 % des doctorant-es qui se déclarent insatisfait-es. Parmi les difficultés mises en évidence par l'enquête : la durée de la thèse (la satisfaction diminue avec le nombre d'années que dure la thèse), le financement de celle-ci (les non-financé-es se déclarent moins souvent satisfait-es, ce qui n'est pas très étonnant), mais aussi le coencadrement qui pose parfois des problèmes d'entente, notamment scientifique, entre les encadrant-es.

Très majoritairement, ils et elles se disent satisfait-es de leur encadrement. Quand le directeur ou la directrice encadre plusieurs doctorant-es, celles et ceux-ci le jugent plutôt positivement, considérant que cela revient à faire partie d'une petite équipe de recherche, mais la disponibilité de l'encadrant-e diminue avec le nombre de thèses encadrées, et ce, de manière accrue au-delà de cinq.

La lecture du rapport permet de voir que les doctorant-s actuel-es ont intégré les dif-

1. Rapport d'enquête du Réseau national des collèges doctoraux : « Le doctorat en France : regards croisés sur la formation doctorale », de S. Pommier, M. Talby, M. Auffray-Seguette, M. Dalaut, H. Eijsberg, P. Elshawish, H. Muller, janvier 2022, disponible sur HAL et l'interface en ligne : hal.archives-ouvertes.fr/hal-03494721 ; uriz.fr/hyY5.

CATÉGORIES D'ENCADRANTS SELON LES DOMAINES DE RECHERCHE



Profil des encadrants ayant répondu à l'enquête, selon les quatre grands domaines de recherche retenus par l'enquête. Source : RNCD

ficultés de l'emploi scientifique : « Devenir enseignant-chercheur ou chercheur du secteur académique n'a été la première motivation que de 8 % d'entre eux pour s'engager dans la préparation d'un doctorat et arrive en 5^e position dans leurs classements, avec des disparités selon les domaines de recherche. » Néanmoins, la moitié d'entre elles et eux envisage désormais un emploi dans le monde académique pour l'après-soutenance (et un quart envisage de travailler dans la recherche hors monde académique).

Les données de l'enquête permettent d'interroger la pratique de l'audition des candidat-es à l'entrée en thèse. La majorité des enquêté-es a eu un entretien ou une audition à l'entrée (14 % ont été sélectionné-es sur dossier uniquement). Le principe d'une audition de tout-es les candidat-es est jugé plutôt positivement par les actuel-les doctorant-es, même si des craintes sont exprimées, comme le risque d'inégalités dans la préparation de ces auditions. Les actuel-les encadrant-es sont encore plus favorables au principe des auditions.

L'ADMINISTRATION ET LES ÉCOLES DOCTORALES

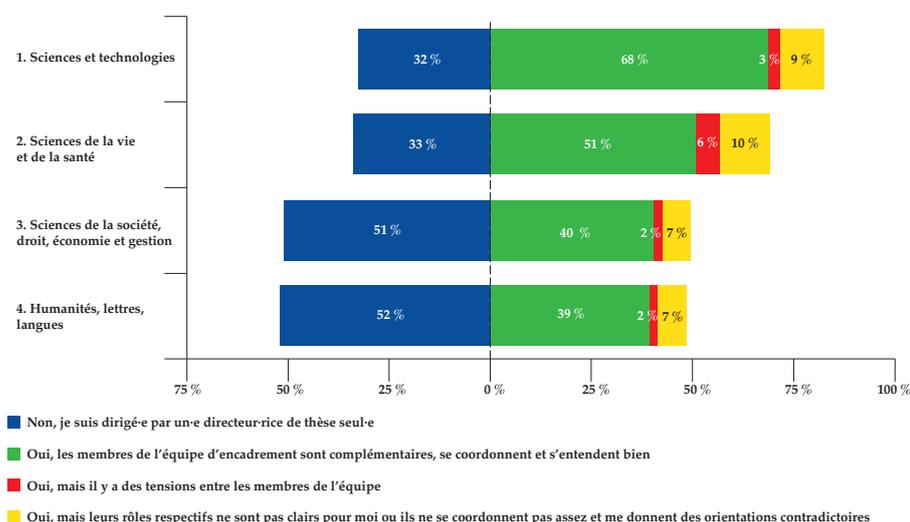
Enfin, le rapport soulève des réflexions sur l'organisation des écoles doctorales et la gestion administrative des thèses. Étonnamment, la préconisation selon laquelle « les écoles doctorales pourraient notamment indiquer, lors des enquêtes ministérielles annuelles, le nombre et la situation des personnes qui [...] peuvent porter une responsabilité de directeur ou de directrice de thèse, le nombre de doctorants qui sont coencadrés, et le nombre d'entre deux qui sont dirigés par un directeur de thèse qui dirige par ailleurs d'autres doctorants, selon leur nombre », suggère que cette information n'est pas encore disponible, alors qu'elle est nécessaire à l'évaluation du potentiel de recherche. De même, le souhait des enquêté-es que soient développées les enquêtes sur l'insertion professionnelle des docteur-es souligne en creux le manque de données disponibles concernant les titulaires du plus haut niveau de diplôme.

L'étude de la diffusion en ligne des thèses montre en outre que, malgré l'obligation qui est faite, 6 % des thèses soutenues en 2017 n'ont pas été déposées sur theses.fr et que 70 % seulement des contenus des thèses (rédigées en français) sont accessibles en ligne. Sans surprise, le rapport préconise que toutes les thèses puissent être accessibles en ligne, y compris en liant le diplôme à l'URL de son dépôt en ligne.

En conclusion, la lecture du rapport RNCD fait écho à l'article que nous avons publié dans *Le Snesup* n° 702 (février 2022)², dans lequel nous reprenions plusieurs recommandations, à la suite d'une revue de la littérature sur le sujet. Ainsi, le rapport RNCD insiste sur la nécessité de mieux accompagner les docto-

LA PRATIQUE DU COENCADREMENT SELON LE DOMAINE DE RECHERCHE

Travaux de recherche Configuration de l'équipe d'encadrement	Monodisciplinaires	Pluridisciplinaires
Directeur ou directrice de thèse unique	34 %	28 %
Plusieurs encadrants :	66 %	72 %
qui se coordonnent et s'entendent bien	52 %	54 %
qui se coordonnent mal	7 %	10 %
avec des tensions entre les membres de l'équipe	3 %	4 %



En haut, chiffres globaux de la configuration de l'équipe d'encadrement et du niveau de satisfaction à l'égard du coencadrement, selon la nature mono- ou pluridisciplinaire des travaux. En bas, chiffres selon les quatre grands domaines de recherche.

Source : RNCD

rant-es dans leur intégration au sein de la communauté scientifique (« les doctorants attendent davantage d'accompagnement de leurs encadrants pour l'intégration dans une communauté scientifique et pour apprendre à en tirer parti »). Le rapport souligne également la nécessité de faire du sur-mesure vis-à-vis de la langue de rédaction de la thèse. Enfin, il préconise des évolutions des indicateurs que doivent fournir les écoles doctorales, en tenant compte notamment du nombre de thèses encadrées par un « directeur de thèse qui dirige par ailleurs d'autres doctorants, selon leur nombre ».

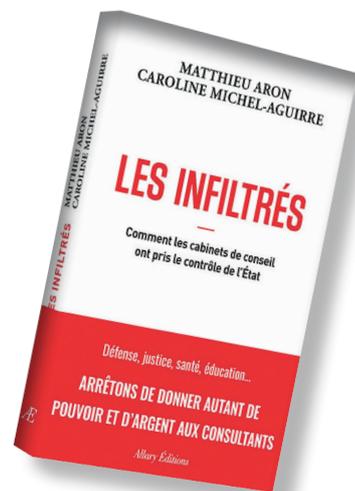
Cependant, si les données de l'enquête et les analyses proposées par le RNCD sont très instructives, les recommandations que cette organisation en tirent ne peuvent pas être reprises en l'état par le SNESUP-FSU. Ainsi en est-il du constat selon lequel les doctorant-es ne bénéficient pas tous d'un encadrement adapté, le rapport suggère d'« adapter les critères pour être autorisé à diriger des doctorants ». Les modalités et les fins de cette « adaptation » peuvent nous inquiéter. Ou encore de l'affirmation du « caractère sélectif du doctorat », alors que les données de l'enquête ne permettent pas de l'affirmer. De même, le rapport interprète certaines réponses des enquêté-es comme une validation de la LPR, ce qui nous semble être une interprétation libre. ■

Le rapport RNCD insiste sur la nécessité de mieux accompagner les doctorant-es dans leur intégration au sein de la communauté scientifique.

2. « Formations doctorales : de l'intégrité de la recherche dans la relation superviseur-supervisé », *Le Snesup*, n° 702, février 2022, p. 22-23 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-702-fevrier-2022.

Au cœur de l'État, le rôle des cabinets de conseil

Nous abordons dans ces pages le mois dernier¹ cette noblesse managériale public-privé qu'analyse la sociologie sous le terme d'« hybridation des élites ». L'analyse de la présence des cabinets de conseil au cœur même de l'État illustre l'action et les procédés de ceux qui se donnent pour mission de « réduire la place de l'État » dans l'économie. À bas bruit mais à grands frais et en faisant de considérables dégâts.



Par **MICHEL MARIC**, coresponsable du secteur International

Le mois dernier, le 9 février 2022, devant la Commission d'enquête sénatoriale sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques², la rapporteure Eliane Assassi questionne un dirigeant de McKinsey, cabinet conseil américain en stratégie, bénéficiaire d'un contrat de 496 800 euros avec le ministère de l'Éducation nationale pour « évaluer les évolutions [sic] du métier d'enseignant » : « Pouvez-vous nous dire à quoi a abouti cette mission ? » Face à elle, Karim Tadjeddine, responsable du pôle service public chez McKinsey (le service chargé de négocier les marchés avec l'administration), fait une réponse remarquablement embarrassée. Et finalement ne répond pas ! On reste éberlué et l'on se demande s'il n'y a donc personne au ministère de l'Éducation nationale pour réfléchir aux évolutions du métier d'enseignant.

LIEUX D'INFLUENCE

L'ouvrage de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre consacré aux cabinets de conseil, paru dix jours plus tard, nous apporte des réponses³. L'enquête de ces deux grands reporters à *L'Obs* est aussi importante qu'édifiante. Elle rappelle que dans les « MacronLeaks », les courriels internes d'En marche qui fuiteront deux jours avant le premier tour de la présidentielle 2017, parmi la quinzaine de consultants juniors ou *senior advisors* dans l'entourage du candidat, il y a ce même Karim Tadjeddine : avant d'être débauché par le cabinet américain en 2016, ce « crack de l'analyse financière » a œuvré quatre années à Bercy. Où il rencontre Emmanuel Macron en 2007. Tous deux participent aux deux commissions dites « Attali ». À la même époque, dans un ouvrage collectif, *L'État en mode start-up*⁴, il appelle de ses vœux l'arrivée d'un nouveau chef d'État. Toujours en poste au ministère de l'Économie, Emmanuel Macron préfèrera l'ouvrage codirigé par Thomas Cazenave, directeur adjoint de son cabinet à Bercy avant de prendre la tête une fois Macron à l'Élysée de la Direction interministérielle de la transformation de la fonction publique (DITP), qui négociera les plus gros contrats avec les cabinets de consul-

tants et avec... Karim Tadjeddine, qui sera son principal interlocuteur. Hybridation des élites... Ces allers-retours entre le public et le privé sont valorisés et dans cette démarche les cabinets de conseil sont aujourd'hui très à la mode : parmi les diplômés de HEC, de l'École centrale et de Polytechnique, 30 % des sortants en 2020 sont devenus consultants (contre 7 % en 2007). Les cabinets de conseil sont devenus un lieu d'influence et celui d'un « pouvoir extraordinaire ».

DÉGRADATION DES SERVICES PUBLICS

L'influence des cabinets de conseil s'étend désormais jusqu'aux secteurs les plus stratégiques. Jusqu'au ministère de la Défense, jusqu'aux services de renseignement. Et les contrats se chiffrent, rien que pour la France, entre 1,5 et 3 milliards d'euros par an.

McKinsey, dit « la Firme », est le « cabinet qui dirige le monde », titrait *Marianne* en janvier 2021. L'enquête conduite par les deux journalistes montre notamment ici la façon dont a été gérée la crise sanitaire : quarante-sept commandes passées en dix-huit mois et « l'on peut quasiment suivre au jour le jour l'immixtion des cabinets de conseil dans la manière dont l'État a géré la crise »⁵. À raison d'un contrat tous les deux mois. Quoi qu'il en coûte... L'enquête donne à voir là encore les ravages d'un nouveau management par objectif, préoccupé de flux et de gestion de stocks, tel qu'il est promu par l'idéologie de ces cabinets pour lesquels le privé fait toujours mieux que le public.

Frédéric Lemoine (huit ans chez Capgemini puis chez McKinsey) est chargé aujourd'hui de penser le programme de Valérie Pécresse pendant que Marguerite Cazeneuve, une autre ancienne de McKinsey, s'est vu confier la question de la future réforme des retraites par le candidat Macron. Et si l'on met en parallèle les montants engagés par l'État pour ces cabinets avec ceux consacrés à la recherche fondamentale concernant un vaccin contre la Covid-19, qui ne se sont élevés qu'à une vingtaine de millions d'euros, selon la Cour des comptes, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} mars 2021, alors il y a de quoi s'inquiéter de l'influence de ces consultants, hors de toute décision démocratique. ■

1. « Ils disent trop d'impôts ! Ils disent trop de fonctionnaires ! », *Le Snesup*, n° 702, février 2022, p. 25 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-702-fevrier-2022.

2. Commission d'enquête sénatoriale sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques : www.senat.fr/commission/enquete/2021_influence_des_cabinets_de_conseil_privés.html.

3. *Les Infiltrés. Comment les cabinets conseil ont pris le contrôle de l'État*, de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre, Allary Éditions, 208 p., 19,90 €.

4. *L'État en mode start-up*, sous la direction de Yann Algan, Thomas Cazenave, Eyrolles, 2016.

5. Le 12 mars 2020, Emmanuel Macron s'exprime à la télévision : « Durant plusieurs semaines, nous avons préparé, agi », dit-il. Or, le même jour, le ministère de la Santé signe un contrat avec le cabinet Citwell afin de connaître l'état des stocks de masques en France. Deuxième contrat, six jours plus tard, toujours pour les masques. Un troisième, le 24 avril, pour les équipements de protection individuelle. Un quatrième, le 18 juin, pour les médicaments...

Dévolution immobilière : encore un miroir aux alouettes porteur de dangers

Une troisième vague du processus de dévolution immobilière a été lancée par le MESRI et le ministère de l'Économie et des Finances (les universités devaient candidater avant le 15 janvier 2022) après celles de 2011 et de 2017, accentuant le désengagement financier de l'État dans l'ESR.

Par le secteur **SERVICE PUBLIC**

UN AMENDEMENT SUJET À CAUTION

La dévolution immobilière désigne le processus par lequel l'État transfère à titre gratuit aux établissements d'enseignement supérieur, après qu'ils en ont fait la demande, la pleine propriété des biens immobiliers de l'État qui leur sont affectés ou mis à leur disposition. Dans la lignée de l'autonomie des universités, les deux premières vagues ont concerné sept universités : Clermont-1, Toulouse-1 et Poitiers, puis Aix-Marseille, Bordeaux, Caen et Tours.

Ce processus s'articule aujourd'hui avec un amendement gouvernemental déposé dans le cadre du projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) et adopté en commission des lois : « *Les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent créer et prendre des participations dans des sociétés et groupements de droit privé régis par le code du commerce, sous réserve de ne pas aliéner les biens immobiliers essentiels à l'exercice de leurs missions de service public.* »

Le danger, déjà signalé, de déstabilisation des budgets des universités, qui devront prendre en charge ce poste de dépenses sans contrepartie financière – la situation étant davantage le manque de locaux et leur vétusté plutôt qu'un patrimoine pourvoyeur de ressources –, peut s'accompagner d'une exploitation de l'immobilier universitaire : si certaines formations s'effectuent en totalité ou en partie à distance, les besoins immobiliers nécessaires « à l'exercice [des] missions de service public » sont censés décroître et ouvrir la porte à l'exploitation des biens immobiliers. À cet égard, il est intéressant de noter que, dans l'avis porté par le Conseil de l'immobilier de l'État, fin 2016, précédant la dévolution immobilière à l'université d'Aix-Marseille (AMU), effective en 2019, on peut lire que l'AMU a constaté que « *le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication n'a pas diminué le besoin en amphithéâtres* », et aussi que, « *à l'exception du secteur "médecine", les expériences de cours à distance ont été des échecs ; [...] les formations en ligne ouvertes à tous fonctionnent essentiellement pour des gens formés* » ; mais que le Conseil révoque cet argument, affirmant qu'« *à l'occasion d'autres auditions d'universités, le Conseil a entendu une opinion différente sur les conséquences immobilières des nouvelles méthodes de travail universitaire* ».

L'UNIVERSITÉ ACTIONNAIRE POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT ?

Cet amendement apparaît en lien avec la création de logements étudiants. Leur nombre est très insuffisant et le logement est ainsi le premier poste de dépense des étudiants – 60 % de leur budget, selon un rapport d'information rendu le 15 décembre 2021. Les deux députés auteurs de ce rapport, Richard Lioger et David Corceiro, parmi d'autres mesures, appellent les universités à mobiliser leur patrimoine au service du logement des étudiants par l'intermédiaire de la création de « *sociétés publiques locales universitaires (SPLU) – sur le modèle de la société d'économie mixte –, avec, comme actionnaires, l'université et les collectivités locales concernées* ». Cela rejoint une demande portée par la CPU et des associations comme l'Association des villes universitaires de France (AVUF).

Sur le papier, l'idée peut être séduisante, d'autant que « *toutes universités confondues, c'est un énorme parc, de 6 300 bâtiments et 15 millions de mètres carrés construits sur 5 300 hectares de terrain* ». Mais cette vision très macroscopique cache des réalités fort diverses : par exemple, une grande part du foncier de l'AMU (les deux tiers du foncier marseillais) est située à Luminy, dans l'aire du parc national des Calanques, créant des contraintes autres que celles liées à du foncier d'autres universités situées à la périphérie des centres-villes. En outre, on manque de données précises permettant d'évaluer un tant soit peu les possibilités réalistes d'amélioration de l'existant et leur coût.

Le SNESUP-FSU appelle à être extrêmement vigilant sur ces questions : il convient de s'opposer aux mesures pouvant mettre en danger la situation financière des universités, déjà malmenée. ■

Il convient de s'opposer aux mesures pouvant mettre en danger la situation financière des universités, déjà malmenée.

Les problématiques sont diverses selon les lieux. Ainsi, le campus de Luminy, à Marseille, connaît des contraintes particulières du fait de sa situation dans l'aire du parc national des Calanques.



© Luxin Wikimedia/Commun

« Aujourd'hui, la production scientifique est surveillée par le pouvoir politique »

Dans *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche**, Claude Gautier et Michelle Zancarini-Fournel interrogent les notions d'engagement et de distanciation critique en les situant dans l'histoire du temps présent, puis en envisagent trois moments où s'est posée la question de l'autonomie de l'université des savoirs : l'affaire Dreyfus, mai-juin 1968, le mouvement de contestation de 2019-2020 contre la loi de programmation de la recherche. Pour rapidement présenter l'ouvrage, Michelle Zancarini-Fournel a accepté de répondre aux questions du SNESUP.

Propos recueillis par **FANNY GALLOT**,
membre du bureau national

Quelle est l'ambition de ce livre ?

L'objectif a été de répondre par des arguments précis aux attaques politiques de tous ordres contre des chercheurs et des chercheuses au nom d'un prétendu « islamo-gauchisme » avec le refus de prendre en compte les questions de race et de discriminations. En même temps, notre ambition était de prendre un peu de distance par rapport aux débats actuels pour rendre compte des récurrences, dans l'histoire, des attaques à l'encontre de l'engagement des universitaires, et ce, depuis l'affaire Dreyfus. En effet, ce n'est pas la première fois que la question du fonctionnement de l'université de façon autonome et de l'implication des chercheurs et des chercheuses dans le débat politique, comme de l'articulation entre valeurs, engagement, enseignement et recherche, est posée.

Dans l'offensive actuelle, y a-t-il des éléments nouveaux ?

Deux choses sont nouvelles : il y a tout d'abord l'implication du pouvoir politique, forte dans le débat sur la recherche, parallèlement à la fermeture des universités (mais pas des classes préparatoires), et l'imposition à marche forcée de la loi de programmation de la recherche. On l'a vu récemment, en janvier 2022, dans ledit « colloque » tenu en Sorbonne ouvert par le ministre de l'Éducation nationale et conclu par le président du Hcéres. L'État est intervenu plusieurs fois au moment de l'affaire Dreyfus ou de la loi Faure, en 1968, mais pas de la même façon. Aujourd'hui, la production scientifique est surveillée par le pouvoir politique car, derrière le discours de l'autonomie, le contrôle de l'État s'est accru, avec notamment l'Agence nationale de la recherche [ANR] qui lance des appels à projets et donne des financements sur des

projets déterminés en amont, et le Hcéres qui évalue bureaucratiquement les laboratoires et les chercheurs, évaluation qui conditionne les financements. L'ensemble de ces outils norme la recherche et, tout en diminuant le nombre de postes pérennes dans l'université, fait peser une épée de Damoclès sur les plus jeunes et sur le contenu de leur recherche. Et autre nouveauté : l'implication dans ces débats d'intellectuels dits de gauche, en faveur du gouvernement, autour de l'universalisme et de la laïcité notamment.



Michelle Zancarini-Fournel.

Vous appelez à une pluralité épistémologique contre l'illusion de la neutralité, qu'est-ce que cela signifie ?

Tout d'abord, nous revenons sur l'expression « neutralité axiologique » pour, après d'autres, contester l'usage qui en est fait en revenant sur son élaboration par Weber dans un contexte où il se battait contre les positions nationalistes dans l'université allemande à la veille de la guerre, et la traduction fautive, mais politique, qui a imposé ce terme. La recherche est par ailleurs régulièrement irriguée par le produit de mouvements sociaux, comme en témoigne, par exemple, l'histoire universitaire des femmes et du genre qui s'est constituée de façon autonome, mais en lien avec le mouvement féministe, et qui bouleverse de fait l'appréhension des savoirs. Le pluralisme épistémologique signifie qu'en partageant une méthodologie scientifique commune, il peut y avoir en débat un pluralisme de points de vue situés. ■

« Notre ambition était de prendre un peu de distance par rapport aux débats actuels pour rendre compte des récurrences, dans l'histoire, des attaques à l'encontre de l'engagement des universitaires. »

* *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*, de Claude Gautier et Michelle Zancarini-Fournel, La Découverte, 2022.

Macron : Attac fait le bilan

En 2017, il s'agissait d'avoir un « président tout neuf », moderne et ouvert. Cinq ans plus tard, l'association Attac, dont le SNESUP-FSU est membre fondateur, fait le constat d'un simple recyclage de vieilles recettes néolibérales : baisse des impôts, destruction des services publics, aides massives aux entreprises... En vingt-trois chapitres, ce bilan d'Attac décrit un « quinquennat calamiteux »*.



Par **MICHEL MARIC**,
coresponsable du secteur International

« *Il est temps de rendre des comptes* », juge Attac en introduction de cet ouvrage collectif au format poche qui, en vingt-trois chapitres, met en parallèle les promesses et les réalisations du président sortant car « *les écarts entre ses déclarations et ses actes sont vite apparus* ».

Loin de la modernité revendiquée, la novlangue et les poncifs martelés par l'idéologie néolibérale ont rapidement tenu lieu de ligne politique. Pendant ce temps, et avant même la crise sanitaire, le taux de pauvreté a atteint deux records en 2018 et 2019 : il faut remonter aux années 1970, notent les auteurs, pour rencontrer un tel niveau.

UN QUINQUENNAT DE FRACTURES

Car l'histoire du quinquennat est bien celle de toutes les fractures : « *Rarement depuis cinquante ans, crise démocratique, crise de légitimité, et crise morale n'auront atteint une telle intensité.* » Ainsi, « *la montée des discours de plus en plus décomplexés sur l'immigration et la sécurité doivent beaucoup à la profonde crise de confiance engendrée par l'assèchement de la vie démocratique et la sensation d'un pouvoir personnel devenu étouffant. En minimisant la gravité de ces idées nauséabondes, voire en y participant pour certains ministres, le gouvernement actuel porte une lourde responsabilité dans leur diffusion* ». C'est pourquoi, à travers cet ouvrage collectif, Attac entend « *remettre sur la table* » tout ce qui a été fait. En vingt-trois chapitres concis, allant de la condition féminine à la lutte contre le réchauffement climatique, en passant par l'agriculture, la culture, la fiscalité, les retraites, les privatisations, l'éducation, l'abandon des territoires...

Tous les chapitres sont organisés de la même façon et tous illustrés par l'excellent Allan Barte, dont les lecteurs de ce mensuel – il a à plusieurs reprises illustré la couverture – connaissent bien le regard acéré. Ils débutent par une fiche de synthèse résumant promesses et déclarations et datent les temps forts et la nature des actions.

ON N'OUBLIE RIEN

Et si l'exercice exige nécessairement un effort de synthèse, parfois frustrant, c'est au profit d'une mémoire qui n'oublie rien, à l'instar de ce mouvement d'occupation des lycées en 2019 contre le contrôle continu qui a donné lieu à une criminalisation des personnels syndiqués et des élèves, à des sanctions administratives, des déplacements d'office et d'une loi « sur l'école de la confiance » dont l'article 1 enjoint les enseignants à l'exemplarité. Et l'on rappelle ici, comme symbole du mandat en matière d'éducation, le « *voilà une classe qui se tient sage* » : répression, mise au pas, autoritarisme. Loin des « valeurs de la République » que n'a de cesse d'évoquer le ministre concerné.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, Attac pointe un « *darwinisme social* » : Parcoursup, un très xénophobe Bienvenue en France, loi de programmation de la recherche, enquête demandée par la ministre sur « *l'ensemble des courants de recherche en lien avec l'islamo-gauchisme* »... Un mandat qui aura profondément marqué l'ESR, « *pas forcément en bien* ». Le manque de moyens s'est aggravé, le financement par étudiant a chuté de 10 % en dix ans, les recrutements des personnels enseignants comme non enseignants se sont effondrés... Le tout pendant une période de croissance inédite du nombre d'étudiants. Et Attac d'analyser : « *c'est connu : laisser se dégrader un service public est le meilleur moyen d'en préparer la marchandisation* », avant de décrire la cohérence des mesures mises en œuvre pendant le quinquennat et de souligner la grande violence sociale et psychologique. Sans oublier les menaces qui pèsent encore fortement sur les libertés académiques avec leurs conséquences quotidiennes dans les établissements en termes d'annulation de colloques ou de réécriture d'offres d'emplois.

Hors des thématiques qui sont les nôtres, l'ouvrage est indispensable pour ses analyses du « *quoi qu'il en coûte* », de la réforme des retraites, de la dette ou de l'évasion fiscale. Parmi tant d'autres sujets. ■

**Pour l'université,
un quinquennat
de réformes
d'une grande
violence sociale
et psychologique.**

* *Macron. On fait le bilan*, par Attac, Les liens qui libèrent (LLL), 208 p., 10 €.



La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME MOI,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Jenny, Enseignante chercheuse

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Jenny, enseignante chercheuse, d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez

